

# L'ÉCHO

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES



Épinay  
sur Orge



## LA MUNICIPALITÉ SOUTIENT SES ACTEURS ÉCONOMIQUES P.10

n°155  
février - mars 2021

p.14 :  
Point de situation sur la  
fibre optique

p.16 :  
Portrait de Spinolien,  
Christiane Cheneaux

# SOMMAIRE

- 3 L'Édito
- 5 Focus
- 6 Vie municipale
- 8 Territoire
- 9 Les services municipaux : les ATSEM
- 10 La municipalité soutient ses acteurs économiques
- 14 Point de situation sur la fibre optique
- 16 Portrait de Spinolien
- 17 Nouveaux acteurs économiques
- 18 Prévention, Santé, Solidarité
- 20 Tram T12
- 22 Travaux
- 24 Environnement
- 26 Scolaire
- 27 Enfance, Jeunesse
- 28 Associations
- 30 Retour en images
- 32 Tribune libre
- 33 État Civil
- 34 Infos pratiques



Retrouvez-nous sur Facebook  
[www.facebook.com/epinaysurorge](http://www.facebook.com/epinaysurorge)



Retrouvez toutes nos publications sur  
[www.ville-epinay-sur-orge.fr](http://www.ville-epinay-sur-orge.fr)



N°155 / FÉVRIER - MARS 2021

5 300 exemplaires • **Directrice de la publication** : Muriel Dorland • **Codirecteurs de la publication** : Vincent Gallet et Nathan Fabbro • **Secrétariat de rédaction, régie publicitaire, conception et mise en page** : Service communication - Corinne Mabilat, Lucie Fléty, Lauriane Wary (Tél. 01 69 10 25 77 ou 01 69 10 25 78) [www.ville-epinay-sur-orge.fr](http://www.ville-epinay-sur-orge.fr)

• **Photos** : Service communication, Freepik.com, Pixabay.

• **Impression** : RAS - Villiers-le-Bel - Tél. 01 39 33 01 01.

• **Vous ne recevez pas le magazine ?** N'hésitez pas à contacter le distributeur pour le lui signaler au 01 64 97 11 31. Boîte aux lettres IDF - 9 rue des Cerisiers ZI de l'Églantier - 91090 Lisses





### Mesdames, Messieurs, chers Spinoliens,

À l'heure où vous lirez ces lignes, nous avons changé d'année. Nous avons franchi ce seuil symbolique tant attendu pour nous projeter dans cette nouvelle année 2021 dont tous nos espoirs sont concentrés vers un retour à une vie normale.

Je veux vous dire tout le plaisir et l'enthousiasme qui nous animent toujours autant, mon équipe et moi-même, dans la conduite des dossiers et des projets de notre ville. Le faire pour vous, avec vous, assisté des agents communaux, est une mission passionnante. Aussi je souhaite vous transmettre mon optimisme pour cette nouvelle année, car il y a tant de belles choses à faire ensemble.

À Épinay-sur-Orge, 2021 sera une année pleine de défi : celle qui marquera l'ouverture au public de la nouvelle médiathèque ; celle, moins visible, du travail de fond qui suit son cours pour organiser, planifier et chiffrer les futurs projets ; celle enfin de la mise en œuvre d'actions fortes qui nous tiennent à cœur, telles que la vie économique et la culture. Tout cela dans un contexte budgétaire extrêmement contraint.

Je crois enfin qu'en 2021, nos efforts collectifs soutenus pour protéger les autres, en nous protégeant nous-mêmes, vont porter leurs fruits. La crise sanitaire finira bien par laisser la place à nos retrouvailles et au partage de bons moments de notre vie communale. Je souhaite par ailleurs que perdurent la solidarité et les gestes bienveillants nés de la pandémie.

Les élus et les services communaux poursuivent leurs efforts d'ingéniosité et de créativité pour maintenir le lien entre nous et faire vivre notre commune. C'est ce que je vous propose de découvrir dans cette nouvelle édition de l'Écho municipal.

**Muriel Dorland**  
**Maire d'Épinay-sur-Orge,**  
**Présidente déléguée de la**  
**Communauté Paris-Saclay**



À votre écoute, Muriel Dorland reçoit sur rendez-vous ou vous recontacte par téléphone. Tél. 01 69 10 25 61 - [m.lemaire@ville-epinay-sur-orge.fr](mailto:m.lemaire@ville-epinay-sur-orge.fr)



## LA PRÉSERVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU PATRIMOINE ARBORÉ SUR LA COMMUNE

### L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SUR LE DOMAINE PRIVÉ

Les propriétaires et locataires de maisons individuelles sont tenus, chacun au droit de sa façade, d'entretenir et de maîtriser leur végétation. Cette dernière n'est pas acceptable sur voie publique : pas-de-porte, mais aussi trottoir afférent à tout le linéaire de la parcelle et ce jusqu'au caniveau. Cet entretien concerne prioritairement la taille des haies (hauteur libre de 3 mètres au-dessus du trottoir et de 5 mètres au-dessus des chaussées), mais également la suppression des mauvaises herbes, le ramassage des feuilles mortes et des déchets. Si un accident survient devant chez vous, vous pourriez malheureusement en être tenu pour responsable. Par citoyenneté et pour éviter toute mauvaise surprise, soyons tous responsables.

**Le service des espaces verts conçoit et entretient le patrimoine végétal et paysager de la ville : parcs, jardins, massifs de proximité, jardins pédagogiques dans les écoles, abords des bâtiments communaux, arbres d'alignement, plantations dans le cimetière...**

### UN PATRIMOINE RICHE ET ÉTENDU

Les agents communaux entretiennent un patrimoine de 42 hectares d'espaces verts : 18 hectares de proximité et 13,2 hectares en gestion externalisée. Ces espaces comprennent 1 300 m<sup>2</sup> de massifs floraux répartis sur 44 sites, 10 hectares d'espaces boisés (parcs des Templiers et de Petit Vaux), un patrimoine arboré réparti sur 70 sites, mais également les cours d'école (3 200 m<sup>2</sup>), le cimetière (3 hectares et 3 570 concessions), les jeux pour enfants et l'aire de fitness dans le parc des Templiers.

L'équipe réalise de nombreux aménagements en pleine terre, en jardinière pour enjoliver notre ville au quotidien ou à l'événementiel, tout en favorisant la biodiversité et l'environnement. Un engagement passionné, durable et respectueux de l'existant, qui avait permis à la ville, en 2003, d'être classée 2<sup>ème</sup> fleur au palmarès des villes et villages fleuris et de recevoir le trophée de la fleur verte.

### UN ABATTAGE DES ARBRES ENCADRÉ

La municipalité porte une grande attention à son environnement et notamment à ses espaces verts dont l'entretien est dicté par plusieurs critères : l'état phytosanitaire des arbres, leur développement maîtrisé suivant l'endroit où ils se situent, mais aussi et en priorité, leur mise en sécurité.

Les arbres devenus secs, dépérissants et par conséquent dangereux pour les personnes ou menaçants à l'encontre d'une infrastructure, seront systématiquement abattus par mesure de sécurité. Concernant les arbres sains, ils sont naturellement sauvegardés, mais peuvent faire l'objet d'élagages voire d'abattages, si après étude, ils se révèlent être des dangers pour les riverains. À noter que chaque arbre abattu est remplacé au même endroit, si possible, sinon à un autre endroit de la commune.



# REMISE DE PRIX AUX PETITS ARTISTES DE LA MÉMOIRE :

L'an dernier, aidés de leur professeure, les élèves de CM2b de l'école Albert Camus ont reconstitué le parcours du jeune soldat Jean Adrien Mamizan, courageux poilu de la Première Guerre mondiale et arrière-arrière-grand-oncle d'Alice, l'une des élèves. Un bel hommage, qui leur a valu de remporter le premier prix du concours des Petits Artistes de la Mémoire, organisé par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Pour récompenser ce magnifique travail d'équipe, les élèves ont reçu le 2 décembre, à Épinay, la visite de Madame Geneviève Darrieussecq, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées chargée de la mémoire et des anciens combattants. Un moment sobre et chargé d'émotion, en présence de Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau.



## J'EN AI JUSTE POUR DEUX MINUTES !

Nous sommes nombreux à subir le stationnement gênant de véhicules sur les trottoirs, devant les commerces et les portails, dans les virages, sur les voies de circulation, sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite. Et vous êtes nombreux à attendre de votre maire "de faire quelque chose pour régler tout cela". C'est pourquoi j'ai décidé d'aborder ce sujet sensible en rappelant la réglementation, en proposant des pistes d'amélioration basées sur le bon sens et en faisant appel au civisme de chacun.

Entre difficulté à vivre ensemble, à partager l'espace public, entre indifférence et méconnaissance du code de la route, le stationnement gênant est un des fléaux majeurs dans nos communes, en particulier la nôtre. En effet, Épinay ne s'est pas développée pour accueillir un tel nombre de véhicules.

Le stationnement gênant, c'est l'immobilisation d'un véhicule sur un emplacement inadéquat, qui gêne les autres usagers de la route ou du domaine public. Seules les aires **matérialisées par un marquage blanc ou bleu au sol ou par un dallage sur espace vert** sont des aires de stationnement.

### Que dit le Code de la Route sur ce point ?

D'après l'Art 417-10 (modifié par le décret n° 2019-1082 du 23/10/2019) :

I. Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.

II. Est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule :

- 1° Sur les trottoirs lorsqu'il s'agit d'une motocyclette, d'un tricycle à moteur ou d'un cyclomoteur ;
- 2° Sur les emplacements réservés à l'arrêt ou au stationnement des vé-

hicules de transport public de voyageurs, des taxis, [...] ou des véhicules affectés à un service public [...]

3° Entre le bord de la chaussée et une ligne continue lorsque la largeur de la voie restant libre entre cette ligne et le véhicule ne permet pas à un autre véhicule de circuler sans franchir ou chevaucher la ligne ; [...]

5° Sur les emplacements où le véhicule empêche soit l'accès à un autre véhicule à l'arrêt ou en stationnement, soit le dégagement de ce dernier ;

6° Sur les ponts, dans les passages souterrains, tunnels et sous les passages supérieurs [...]

[...] 9° Sur les bandes d'arrêt d'urgence, sauf cas de nécessité absolue ;

10° Sur une voie publique spécialement désignée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police municipale.

III. Est également considéré comme gênant la circulation publique, le stationnement d'un véhicule :

- 1° Devant les entrées carrossables des immeubles riverains ;
- 2° En double file, sauf en ce qui concerne les engins de déplacement personnel, les cycles à deux roues, les cyclomoteurs à deux roues et les motocyclettes sans side-car ;

3° Devant les dispositifs destinés à la recharge en énergie des véhicules électriques ;

4° Sur les emplacements réservés à l'arrêt ou au stationnement des véhicules de livraison [...]

5° Dans les zones de rencontre, en dehors des emplacements aménagés à cet effet ;

6° Dans les aires piétonnes, à l'exception des engins de déplacement personnel et des cycles sur les emplacements aménagés à cet effet ;

7° Au-dessus des accès signalés à des installations souterraines.

IV. Tout arrêt ou stationnement gênant prévu par le présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

V. Lorsque le conducteur ou le propriétaire du véhicule est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement gênant, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux [articles L. 325-1 à L. 325-3](#).







Et contrairement à une idée reçue, l'espace public placé immédiatement devant les portails des maisons n'est ni une aire de stationnement, encore moins une extension de propriété. Il est toléré de s'arrêter devant son portail pour décharger ses courses ou aider les enfants à sortir en toute sécurité par exemple, mais ce n'est en aucun cas une aire de stationnement permanente réservée au propriétaire du portail. Il faut donc trouver une vraie solution de stationnement durable.

### Que faire alors ?

En zone pavillonnaire, le garage et l'aire de stationnement dans le jardin ou dans la cour restent les solutions les plus évidentes. Occupés régulièrement, les garages et les places dans les jardins règlent à la fois les problèmes d'encombrement de l'espace public, de vandalisme et de vol.

Sur les trottoirs, là où c'est possible, il est toléré de stationner sous réserve de s'assurer d'une part que les piétons puissent continuer à circuler en toute sécurité, et de vérifier d'autre part que la circulation des véhicules

reste possible.

En centre-ville, le stationnement est possible autour de l'esplanade et à proximité de la mairie. Au lendemain de notre élection, nous avons ouvert l'esplanade au stationnement les jours de marché. Et nous étudions d'autres solutions pour augmenter le nombre de place de stationnement autour de l'esplanade. Pour l'instant, les places actuellement réservées au stationnement par le marquage au sol blanc ou bleu (avec disque) restent les seules autorisées.

Enfin, même s'ils sont peu nombreux à Épinay, les parkings publics restent de loin la solution la plus adaptée. À ce propos, peut-être avez-vous des idées d'emplacements dans votre rue ou votre quartier, pouvant être requalifiés en aire de stationnement. J'attends avec grand plaisir vos propositions. Et j'en profite pour remercier la grande majorité des Spinoliens qui font l'effort quotidien de stationner correctement, dans un esprit de respect de l'autre.

### La verbalisation ?

Dès que vous stationnez un véhicule hors d'un parc de stationnement ou d'une place matérialisée par un marquage, vous vous exposez à recevoir une amende pour stationnement gênant. Les montants peuvent être élevés : jusqu'à 135 €.

J'avoue ne pas être très encline à devoir recourir à la verbalisation. Malheureusement, si la situation ne s'améliore pas, je demanderais à la Police municipale de renforcer les campagnes de verbalisation. En ma qualité d'officier de police judiciaire, j'assume parfaitement cette décision peut-être impopulaire. Chacun doit comprendre qu'Épinay n'est pas une zone de non-droit, et même « pour deux minutes », il n'est pas acceptable de gêner tout le monde.

Vous en conviendrez, il serait dommage d'en arriver à cette extrémité. Je pense que tous ensemble, avec bon sens et bienveillance, nous pouvons tous faire l'effort de réfléchir pour stationner correctement en pensant aux autres. D'avance, je vous en remercie.



**Muriel Dorland**  
Maire d'Épinay-sur-Orge,

# BOÎTES DE BRANCHEMENT DES EAUX USÉES : QUELLE EST LA RÉGLEMENTATION ?



**Tous les propriétaires doivent avoir un regard d'accès placé en domaine public, sous le trottoir, en limite de propriété. La communauté d'agglomération, qui a depuis peu la compétence assainissement, lance une campagne de contrôle des branchements.**

Cette disposition, tirée du Code de la Santé Publique, est reprise dans le règlement d'assainissement communautaire. Le Code de la Santé Publique prévoit que le branchement (raccordement qui relie des installations privées au réseau public d'assainissement) est à réaliser par le pétitionnaire à sa charge et que la partie publique du branchement est rétrocédée à la collectivité. La localisation sous trottoir est obligatoire, sauf impossibilité technique démontrée (présence de nombreux concessionnaires par exemple, ne permettant pas son implantation). La localisation en domaine privé accessible (absence de clôture) est ainsi tolérée.

L'absence de boîte constitue une non-conformité au règlement. Une

conformité par dérogation peut être accordée uniquement en cas d'impossibilité technique démontrée.

La boîte de branchement marque ainsi la limite de propriété entre les parties publiques et privées du branchement. Elle définit ainsi les limites de responsabilités entre les pétitionnaires et la collectivité. Cette dernière prend en charge l'entretien et le remplacement de la partie publique des branchements. Un positionnement en domaine privé obligerait la collectivité à intervenir chez les riverains pour assurer l'entretien de cette partie publique du branchement, légalement à sa charge.

La localisation de la boîte de branchement sous trottoir s'avère également nécessaire en cas d'interven-

tion d'urgence. Dans l'hypothèse où un usager subit une obstruction sur son réseau, la mise en œuvre d'un curage depuis le domaine public permet de résoudre le dysfonctionnement, sans intervention chez le particulier. Cela affranchit la collectivité de la nécessité de la présence du pétitionnaire d'une part, et de son accord pour entrer en domaine privé d'autre part.

À noter, le règlement prévoit des pénalités pour les usagers non conformes (doublement de la redevance assainissement notamment), sans distinction du type de non-conformité.

## LE MALI A DES CHOSES À VOUS DIRE

Dans le cadre de l'édition 2021 de l'EMFEST (Festival Essonne-Mali), le Mali s'invite à Épinay-sur-Orge du 8 au 15 février 2021.

### Performance dansée au centre Emmaüs Le Bois de l'Abbé

Cette année, vous aurez l'occasion de découvrir la danse des Korèdugaw au centre d'hébergement Emmaüs Solidarité Le Bois de l'Abbé, le samedi 13 février à 15h et à 16h30. En partenariat avec le théâtre de Brétigny-sur-Orge et dans le cadre de son festival Dedans-Dehors, la performance de Modibo Konaté mariera ses gestes en mouvement à une installation sculptée par Ibrahim Bemba Kebe. Un moment suspendu à la découverte de la culture malienne.

### Des expositions valorisant le patrimoine malien

Une exposition de portraits géants d'initiés korèdugaw (photos Jean-Michel Fickinger et Dany Leriche) sera présentée dans la salle des mariages, en mairie, du 8 au 15 février, aux horaires d'ouverture. Une autre exposition, proposant 12 calligraphies d'écritures nées en Afrique sur des bannières de cotonnade teintées selon la technique malienne du bogolan, sera répartie du 2 au 13 février entre la médiathèque et le Centre d'hébergement Emmaüs Solidarité Le Bois de l'Abbé.







## ATSEM : UN MÉTIER PASSION AU PLUS PRÈS DU QUOTIDIEN DES ENFANTS

À l'occasion de la période des fêtes - véritable accalmie dans les écoles - Madame la Maire est venue à la rencontre des des 14 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) communales. Malgré le court répit des vacances scolaires, qu'elles mettent à profit pour effectuer un grand ménage dans les écoles, elles ne cachent pas que les enfants leur manquent déjà...

Car le métier d'Atsem reste une vocation. Au plus près du quotidien des enfants, ces femmes de l'ombre travaillent en collaboration avec le maître ou la maîtresse pour accompagner les enfants dans leurs apprentissages scolaires et dans l'apprentissage de leur autonomie. Leur rôle est bien différent de celui du maître ou de la maîtresse et complète les enseignements donnés par l'école. Elles font ainsi la transition entre la vie à la maison et le système éducatif. Toujours là pour rassurer ou reconforter les enfants, elles facilitent aussi la séparation avec les parents.

encore d'appliquer le protocole d'entretien... De l'accueil du matin à la sortie de l'école en passant par la cantine, elles sont avec les enfants, au plus près de leur quotidien. Et c'est plus facile d'apprendre à devenir grand quand on se sent soutenu par une figure maternelle, qui nous écoute et soigne les petits bobos. Patience, pédagogie et adaptabilité sont donc de mise dans ce métier polyvalent.

Un rôle d'autant plus primordial durant cette année 2020, qui a été un véritable challenge. Le masque effraie parfois les enfants et certains ont pris du retard dans l'acquisition des apprentissages avec le confinement. Le lien des Atsem avec les parents est également moins encouragé à cause de la situation sanitaire. Les protocoles sanitaires complexes en matière de désinfection s'ajoutent également à des journées déjà bien chargées (leurs journées de travail durent chacune 10 heures). Titulaires du CAP Petite Enfance, elles ne comptent pas s'arrêter là. Leur intérêt pour la formation est très fort. Elles s'intéressent tout particulièrement à l'accompagnement des enfants en situation de handicap, pour œuvrer à une meilleure inclusion de

### ATSEM VS AESH : QUELLE DIFFÉRENCE ?

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) accompagnent, comme leur nom l'indique, uniquement les élèves en situation de handicap dans leur quotidien, aussi bien en maternelle qu'en élémentaire.

tous les enfants. Le Makaton, un système de communication basé sur les signes et les images et directement importé du Royaume-Uni, suscite chez elles beaucoup d'intérêt.

C'est ce travail de tandem entre les Atsem et les enseignantes et les enseignants d'écoles qui permet aux enfants de grandir et d'apprendre en toute sérénité, de manière ludique.

« Ce que j'aime le plus dans mon métier, c'est le sentiment d'être utile. »

Angélique,  
ATSEM à l'école Albert Camus

Mais leur rôle est aussi de préparer des supports pédagogiques selon les consignes de l'enseignant et d'animer des ateliers sous sa responsabilité, d'appliquer les règles d'hygiène et de sécurité à l'école et les règles de sécurité lors des sorties scolaires, ou

## LA MUNICIPALITÉ SOUTIENT SES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET CRÉE UN SERVICE DÉDIÉ À LA VIE ÉCONOMIQUE



**Le développement de la commune d'Épinay-sur-Orge ne peut se faire sans un tissu économique dynamique et solide. Cela passe nécessairement par un meilleur lien entre la communauté d'agglomération Paris-Saclay (en charge du développement économique), la municipalité et les acteurs économiques. Pour mieux comprendre, quelques questions ont été posées à Olivier Marchau, adjoint au Maire en charge de la vie économique.**

### Pourquoi avoir créé un service vie économique à la Mairie d'Épinay-sur-Orge ?

O.M. : Notre ville jouit d'une attractivité qui a longtemps été sous-estimée. Nous avons la chance d'avoir une offre de transports importante avec le RER C, bientôt renforcée par l'arrivée du Tram T12 et un réseau de bus urbains et interurbains. La ville bénéficie aussi d'un accès direct à l'A6 et d'un positionnement géographique stratégique, à la frontière de deux autres communautés d'agglomération (Cœur d'Essonne et Grand-Orly Seine Bièvre), nous offrant de belles opportunités. Autre constat qui mérite une attention particulière et pour lequel la commune doit être volontariste. La pandémie actuelle a accéléré de nouvelles pratiques dans le monde du travail. Aussi, le recours massif au télétravail et la nécessité de créer des lieux de travail de proximité doivent nous faire repenser la vie spinolienne. Un exemple que j'ai constaté : le marché retrouve un nouveau public car il est tout à fait possible de faire ses courses le mardi ou le vendredi matin à 8h15 et d'aller télétravailler à partir de 8h30 ou 9h. À nous d'accompagner cette nouvelle tendance.

Au regard de tout cela, afin de mieux coordonner les actions menées au niveau communautaire, mais aussi avec celles que nous souhaitons mettre en place localement, nous avons décidé de créer un service "vie économique". Les missions de ce nouveau service sont assurées par deux agents actuels très motivés.

### Comment allez-vous créer cette synergie avec les acteurs économiques ?

O.M. : Nous souhaitons tisser un lien plus fort avec l'ensemble des acteurs économiques spinoliens. Pour ce faire, nous devons être en relation directe avec eux pour fluidifier et accélérer le partage d'informations. Il nous faut également mieux comprendre leurs attentes envers la Mairie pour une meilleure prise en compte de leurs besoins dans l'évolution de la commune. Pour construire cette relation et, comme déjà évoqué dans le dernier Écho municipal, un questionnaire en ligne leur a été proposé pour mettre à jour notre base de données.





Ce questionnaire est accessible directement à l'adresse suivante : <https://cutt.ly/Mieuxvousconnaitre-epinaysurorge> ou via le QR code ci-dessous :



Pour ceux qui ne l'auraient pas déjà fait, je les invite à le remplir rapidement car il s'agit de la première brique essentielle à la mise en place d'une véritable politique économique à Épinay-sur-Orge.

### Quelles actions pourraient être mises en œuvre ?

O.M. : Sans attendre la constitution de la liste exhaustive des acteurs, nous avons déjà lancé plusieurs actions. Financé par la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, un mécanisme d'aide au paiement des loyers pour les commerçants « non essentiels » a été mis en place. Une dizaine d'entre eux devraient ainsi être aidés dans les jours à venir.

En complément, la municipalité a mis en place des bons d'achat solidaires qui seront utilisables chez ces mêmes commerçants. Ces bons d'achat sont destinés aux spinoliens de plus de 70 ans qui se sont manifestés, et ont permis de remplacer le Banquet d'automne, impossible à organiser du fait des contraintes sanitaires. Un très bel exemple d'économie circulaire et locale.

# 12 560 €

En remplacement du Banquet d'automne, qui n'a pas pu se tenir en raison du contexte sanitaire, 626 bons d'achat solidaires ont été remis aux Spinoliens de plus de 70 ans qui se sont manifestés. Au total c'est donc 12 560 € qui ont été reversés sous forme de bons d'achat chez les commerçants spinoliens partenaires du dispositif.



Sous l'impulsion de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, une Marketplace (place de marché virtuelle) appelé Paris-Saclay Boutiques est en cours de mise en place à Épinay. Elle doit permettre aux commerçants-artisans de rendre visibles leurs produits et à l'ensemble des clients de les acquérir en ligne 24h/24h et 7j/7j.

Cet outil sera construit autour des fonctionnalités suivantes :

- référencement des commerces à l'échelle de la commune et du territoire communautaire,
- développement du click and collect, solution de drive, consignes connectées...
- vente en ligne par le biais d'une marketplace locale avec solution de paiement, service de livraison intégré ;
- fidélisation, actions promotionnelles ;
- paiement en ligne.

Je compte sur le dynamisme de nos acteurs économiques concernés par cet outil. En effet, les « marketplaces » deviennent maintenant un standard dans la plupart des communes, aussi grandes soient-elles. Elles complètent parfaitement la vente traditionnelle en boutique.

C'est une belle opportunité car, outre la mise en œuvre de l'outil informatique, une véritable démarche d'accompagnement a été mise en place. Pour plus de renseignements, signalez-vous à l'adresse suivante : [service.vie-economique@epinaysurorge.fr](mailto:service.vie-economique@epinaysurorge.fr)

Les autres actions à venir à court terme seront de deux ordres.

Dès que les conditions sanitaires nous le permettront, je souhaite mettre en place différentes rencontres périodiques avec tous les acteurs économiques qui auront pour objectifs :

- de rencontrer les différents élus qui ont en charge des sujets en lien avec leurs activités,
- de les informer sur des évolutions de la commune qui auraient des impacts sur leurs activités,
- d'avoir un temps d'échange avec des partenaires économiques externes (Chambre du Commerce et de l'Industrie, Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, experts économiques...),
- d'offrir une tribune pour les nouvelles associations ou aux créateurs d'entreprises pour qu'ils puissent exposer leurs projets et profiter de l'expertise et du soutien des acteurs économiques déjà en place.

Un recensement précis des espaces commerciaux vacants sera fait au cours du premier semestre 2021 pour les promouvoir auprès des organismes concernés et ainsi accompagner leurs propriétaires à une remise en activité de leurs locaux.





## Comment voyez-vous les évolutions d'Épinay dans les années à venir ?

O.M. : Nous voulons estomper les aspects négatifs d'une ville dortoir qui existent à Épinay-sur-Orge. De plus en plus de Spinoliens travailleront soit de leur domicile, soit dans des « tiers lieux » si leur domicile ne leur permet pas le télétravail. Nous constatons également la fin du modèle des hypermarchés dans le monde de la grande distribution. La vente en drive ou la livraison à domicile prennent de plus en plus de parts de marché. Beaucoup de consommateurs souhaitent revenir à des achats de proximité, adaptés à leur agenda.

Pour permettre aux Spinoliens qui souhaitent passer plus de temps dans leur ville, nous amenons des réponses à deux enjeux majeurs :

- un besoin d'espace de bureaux et de tiers lieux au plus près des gares pour une meilleure attractivité et une facilité d'usage.
- un besoin de plus de commerces pour permettre une offre locale plus importante.

**L'augmentation du nombre d'acteurs économiques à Épinay-sur-Orge améliorera la qualité de vie des Spinoliens et le rayonnement de notre commune.**

# 8 194,12€

L'une des actions d'urgence initiée par le service Vie économique a été d'aider financièrement les commerces dits "non essentiels" d'Épinay durant leur fermeture en octobre et novembre 2020. Ainsi, grâce à un financement de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, 9 d'entre eux ont touché une participation financière d'aide au paiement du loyer pour un montant total de 8 194,12 €.

**PARIS SACLAY**  
Communauté d'agglomération



# AIDES AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS

Les échéances immobilières, avec la charge salariale, constituent la plus grande partie des charges fixes des commerçants et artisans. La Communauté d'agglomération Paris-Saclay mobilise une subvention exceptionnelle d'1 million d'euros pour aider les commerçants et artisans des 27 communes du territoire.



## L'AIDE AU LOYER

### Pour qui ?

Pour les commerçants et les petites entreprises de 7 salariés maximum (en équivalent temps plein) locataires ou propriétaires ayant un remboursement de prêt immobilier. Pour les commerces et activités artisanales ayant été soumis à fermeture administrative, une aide mensuelle de 800 € maximum hors charges. Pour les bars, restaurants, salles de sport et de loisirs soumis à une fermeture administrative, une aide mensuelle de 1 000 € HT maximum hors charges.

### Pour en bénéficier, il faut :

- avoir son siège social sur le territoire de l'agglomération depuis plus de 3 mois antérieurement au décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- être à jour de ses cotisations et contributions sociales ;
- être à jour de ses obligations administratives et réglementaires vis-à-vis de la commune d'implantation ;
- justifier d'une existence minimale de 3 mois antérieurement au décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la prorogation du virus Covid-19
- avoir 7 salariés ETP maximum ;
- avoir subi une fermeture conformément au décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020.

### Quelles pièces justificatives me faut-il ?

- extrait K, ou KBIS, ou DI de moins de 3 mois ;
- attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF de moins de 6 mois ;
- avis d'échéance ou quittance ou facture de loyer hors charges et hors taxes ;

- échéancier bancaire et attestation de paiement par la banque ;
- attestation sur l'honneur signée du dirigeant d'entreprise indiquant la date de fermeture administrative conformément au décret n°2020-1310 du 29/10/2020 ;
- relevé d'identité bancaire.

### Comment déposer mon dossier ?

Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés, complets, à l'accueil de la mairie. Vous pouvez soit :

- Télécharger le dossier (sur [paris-saclay.com](http://paris-saclay.com) et [cape-paris-saclay.com](http://cape-paris-saclay.com)), le remplir, joindre une copie de toutes les pièces demandées, puis le déposer en mairie ;
- Effectuer la démarche en mairie : en apportant les pièces justificatives et en remplissant le dossier avec le référent municipal.

Les dossiers complets sont ensuite transmis aux services de la CPS, qui les instruis rapidement. Si le dossier est accepté, la subvention est versée directement sur le compte dont le RIB a été fourni.

## LA CELLULE D'APPUI PERSONNALISÉ AUX ENTREPRISES

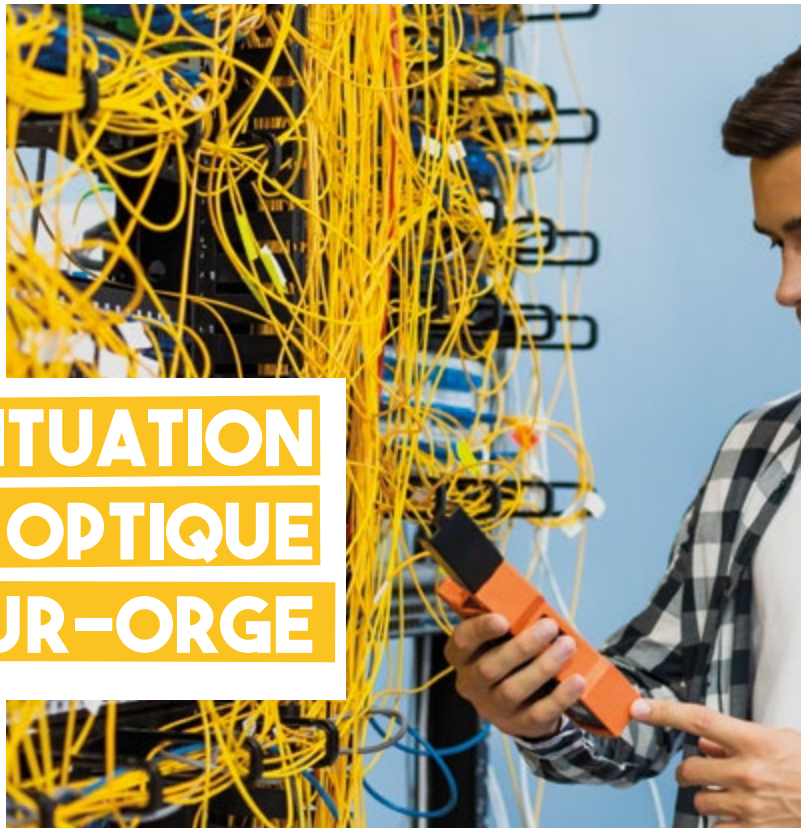


Aides aux entreprises et commerces : difficile de s'y retrouver dans toutes les aides ? La Communauté d'agglomération a lancé un site simplifié, centré sur les spécificités de chaque acteur. Si vous avez des questions, le site web (<http://cape-paris-saclay.com>) de la cellule d'appui personnalisé aux entreprises (CAPE) vous dirige vers les réponses et peut accompagner individuellement les entreprises.

## UNE PLATEFORME DE E-COMMERCE

### Aidons nos commerces, consommons local !

La CPS déploie également une plateforme e-commerce dédiée aux commerces de proximité. Objectifs : agrandir le potentiel de chalandise pour les commerçants, leur donner les moyens d'un vecteur de vente complémentaire à l'accueil en magasin, et favoriser l'achat local et les circuits courts. Bientôt, retrouvez tous les produits disponibles dans vos magasins de proximité des villes de Paris-Saclay sur : [paris-saclay-boutiques.com](http://paris-saclay-boutiques.com) ! Alors, livraison de proximité ou Click & Collect ?



## POINT DE SITUATION SUR LA FIBRE OPTIQUE À ÉPINAY-SUR-ORGE



avec Vincent Gallet,  
adjoint au Maire en charge du  
numérique

**La fibre optique permet de véhiculer les données numériques avec un débit très élevé sur de très grandes distances. Cette fibre est un fil de verre ou de plastique très fin entouré d'une gaine opaque et protectrice. Ce fil conduit les photons (la lumière) d'une extrémité à l'autre, là où les fils électriques véhiculaient le flux d'électrons. Les réseaux de fibre optique sont souvent déployés en parallèle des réseaux de téléphone traditionnel. Ils utilisent alors les mêmes chemins aériens ou souterrains. Le gestionnaire/propriétaire du réseau emprunte le domaine public, il maîtrise le maillage et sait déterminer une route (optique) pour aller de la prise terminale chez l'abonné aux armoires dans lesquelles les fournisseurs d'accès ont leurs équipements optiques et électroniques.**

Encore en 2005 aucun des Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale (OCEN : Bouygues, Orange, Free, SFR) n'affichait la volonté de déployer rapidement un réseau fibre. La communauté d'agglomération de l'époque (Europ'Essonne) a décidé de créer un Réseau d'Initiative Publique (RIP). Ce dispositif contractuel légal permettait à une ville ou établissement public de coopération intercommunale (EPCI) d'aider financièrement un opérateur d'infrastructure à déployer un réseau. C'est la société Tutor qui a obtenu la concession.

Dès le début, il était clair que le très haut débit (THD), qu'apportait enfin les « petits » opérateurs, se heurterait vite à un inconvénient commercial de taille. En effet, les opérateurs alternatifs n'ont pas d'offres en matière de bouquet télévision intégrant les chaînes payantes les plus populaires ni de solutions groupées avec un ou des abonnements de téléphonie mobile. En partie pour ces raisons beaucoup d'abonnés à l'ADSL ont préféré rester chez leur opérateur et continuer à avoir un débit internet ordinaire. Il était donc normal que l'opérateur d'infrastructure et la communauté d'agglomération cherchent à

faire venir sur le réseau les grands opérateurs.

Pour y parvenir, Covage (ayant repris la concession de Tutor), a entamé une phase de réingénierie du réseau de fibre optique sur les villes de l'ancienne Europ'Essonne sur lesquelles il opérait. La CPS (Communauté Paris-Saclay), née le 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la fusion entre Europ'Essonne et la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, a repris la charge du dossier. Il existe maintenant un cadre technique et juridique pour que les OCEN s'implantent sur un réseau public de fibre optique.

En France, l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) encadre le déploiement des réseaux fibres. Elle décrit précisément les travaux et les technologies qui permettent d'accueillir des OCEN sur un réseau d'initiative publique comme le nôtre. Il faut aussi savoir que, quand un réseau répond aux exigences de l'Arcep, les OCEN ne peuvent pas déployer en parallèle leur propre réseau pour faire concurrence au réseau public. Ils sont alors obligés d'utiliser le RIP quand celui-ci répond aux





Un problème de THD ?  
 Votre contact au SIPPEREC : Christophe Daheron  
 cdaheron@sipperec.fr - 01 70 60 90 56



ou non reprendre la commercialisation alors que les travaux étaient loin d'être terminés. C'est surtout la ruée simultanée des opérateurs sur le terrain fragile d'un réseau tout neuf et non fini qui a renforcé l'idée que Covage ne faisait pas bien son travail.

Panne ou inéligibilité à la fibre optique, il faut attendre et croire le fournisseur d'accès. Les cas de dysfonctionnement sont assez nombreux mais, dans bien des cas, la responsabilité technique de Covage doit être écartée. Les clients que nous sommes ne doivent pas forcément croire les fournisseurs d'accès à internet qui peuvent dire ce qu'ils veulent puisque l'opérateur d'infrastructure, lui, ne dit rien.

On peut comprendre que dans cette phase tout le monde réclame que sa prise soit connectée rapidement, et qu'il ne soit pas facile de trouver dans le planning du temps et une équipe pour faire le travail. Que dire si l'OCEN ne prévient même pas l'Arcep qu'il y a un problème et se contente de dire au client que Covage refuse de faire les travaux alors qu'il n'a même pas été prévenu.

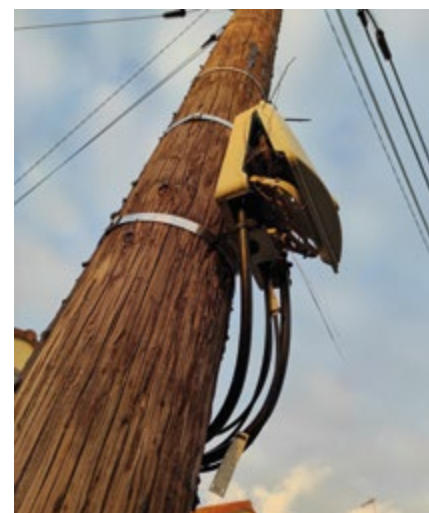
Un autre chiffre marquant : chaque mois depuis le dégel, 100 à 200 nouvelles prises sont réalisées par mutations ou créations ex-nihilo. 200 personnes différentes interviennent à un point ou à un autre du réseau. Les sous-traitants, les sous-traitants de sous-traitants, de simples auto-entrepreneurs ont fait avec plus ou moins de bonheur un travail constructif et parfois quelques dégâts.

Les opérateurs alternatifs ne travaillent que chez les particuliers et sur les armoires de rue et les points de mutualisations. Vous ne verrez jamais un de leur technicien sur un poteau ou dans une chambre sous un trottoir en train de faire une soudure sur une fibre optique. C'est obligatoirement Covage qui réalise ce travail.

Ce ne sont donc pas les fournisseurs alternatifs qui cassent par maladresse ou négligence des fibres. Toutes ces pannes dont sont victimes les clients déjà raccordés sont surtout causées par ceux qui interviennent pour le compte des OCEN. Covage, contrairement aux OCEN, contrôle strictement le travail fait par les techniciens qui interviennent pour son compte et à sa demande.

Il est inévitable devant le nombre d'opérations réalisées que quelques-unes donnent lieu à un accident. Une fois le problème signalé, ce sera à Covage de réparer la panne provoquée par on ne saura jamais qui. Dans cet état de saturation de tous les intervenants, certaines pannes signalées par des clients ne font pas l'objet d'un signalement rapide à Covage.

**C'est notre communauté d'agglomération qui suit la progression des travaux à Épinay comme dans les autres communes membres. Et semaines après semaines, et malgré un sentiment d'insatisfaction, les travaux avancent moins vite que l'on voudrait mais plus vite qu'on ne le croit.**



nouvelles exigences du cahier des charges « France Très Haut Débit ». Le réseau Europ'Essonne initié par Tutor était antérieur à ce cahier des charges. Il était fait dans les règles en vigueur en 2010, mais en 2019 les travaux de remise aux normes s'imposaient. Pendant plus d'un an, jusqu'à la fin de l'été, il y a eu un gel des prises. Aucun opérateur ne pouvait obtenir une nouvelle route optique pour un nouveau client.

Le gel, donc l'impossibilité d'avoir la fibre, a généré de l'insatisfaction pour les clients. Le retard pris par Covage dans son planning (lié en partie au premier confinement) et l'exigence d'un internet performant qu'imposait le télétravail né de ce confinement ont aggravé la situation. En parallèle, les centaines de familles, déjà clientes ont dû être « coupées » le temps pour Covage d'insérer dans les routes optiques existantes de nouveaux équipements et de remplacer une partie du matériel chez les clients.

Puis le dégel est arrivé. Les travaux bien que partiellement terminés, les opérateurs ont eu la possibilité de prendre de nouveaux abonnements. Il est impossible de savoir s'il fallait



"Les Halles", 1895, Léon-Augustin Lherminette

## PORTRAIT DE SPINOLIEN :

**Christiane  
Cheneaux- Berthelot,  
historienne et écrivain**



Flashez ce QR code  
pour découvrir une  
présentation vidéo  
de l'ouvrage par son  
auteure !

**Il vient de sortir ! Le dernier né de Christiane Cheneaux-Berthelot "Paris et ses campagnes au XIX<sup>ème</sup> siècle : marchés, productions, producteurs", publié en mai dernier aux éditions SPM-L'Harmattan.**

C'est après une thèse de 5 années que la professeure retraitée s'est consacrée à l'écriture de son livre pendant près de 2 ans et demi, avec sa thèse pour point de départ. Elle y vulgarise l'histoire économique du département de la Seine au XIX<sup>ème</sup> siècle dans un ouvrage qui se veut accessible, et à destination des étudiants.

Cette Spinolienne hyperactive se tient informée des dernières actualités et recherches en matière d'histoire et participe régulièrement à des conférences à l'international. Elle a, par exemple, mené une intervention lors du World Economic History Congress au M.I.T. de Boston, ainsi que lors de colloques dans divers pays d'Europe.

D'abord passionnée par l'égyptologie, mais aussi par l'histoire de l'art, elle concentre, par la suite, son travail sur l'histoire économique et l'étude du marché du blé dans le département de la Seine, avec toujours au centre de ses préoccupations une objectivité historique sans faille.

Avec cet ouvrage à vocation pédagogique, Christiane Cheneaux-Berthelot a voulu mettre en lumière le monde rural et ses travailleurs, une connaissance qui se perd aujourd'hui selon elle. Son souhait ? Faire le pont entre le monde urbain et le monde rural, et démontrer leur interdépendance. Une question somme toute d'actualité, que l'on retrouve aujourd'hui avec cette tendance à favoriser les circuits courts et l'agriculture locale.

C'est ce respect et cette admiration pour le monde rural d'antan et les générations passées que Christiane Cheneaux-Berthelot s'est efforcée de transmettre à ses élèves pendant plus de 40 ans d'enseignement notamment au lycée Jean-Baptiste Corot de Savigny-sur-Orge ou Jacques Prévert de Longjumeau.

Son ouvrage est éligible au prix de la Fondation Stéphane Bern pour l'Histoire et le Patrimoine, ainsi qu'au prix Augustin Thierry décerné par la Ville de Paris. Deux récompenses qu'on lui souhaite de décrocher pour couronner ce travail de longue haleine.



# LES PERMANENCES DE DÉPISTAGE DE LA COVID-19 CONTINUENT

Avec le soutien de la Mairie, le cabinet infirmier d'Épinay-sur-Orge organise des permanences de dépistage par tests antigéniques et par RT-PCR de la Covid-19. Depuis le lundi 18 janvier les tests se font désormais au cabinet infirmier, du lundi au vendredi, de 14h30 à 16h30, au 108 Grande Rue.



Le dépistage se fait sur rendez-vous sur le site Doctolib : tapez dans la barre de recherche "Dépistage covid 19 Épinay-sur-Orge".

Les tests antigéniques rapides se font sans ordonnance. Ils sont indiqués si vous avez des symptômes depuis 4 jours ou moins. Leurs résultats sont donnés 15 minutes après le test. Les tests par PCR se font également sans ordonnance mais les résultats sont, quant à eux, donnés entre 48h et 5 jours après le test. Tous les tests sont gratuits.

Attention : la carte Vitale est indispensable pour les effectuer.

**Un grand merci aux infirmières pour leur mobilisation et leur soutien tout au long de la crise sanitaire.**



## DÉMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Deux élus de la liste UM2020 ont fait part à Madame la Maire de leur démission. Il s'agit de Mme Ghislaine BADOUIX-VERGNES et de M. Didier CHINARDET. Leur démission a été transmise aux services de l'État.

## NOUVELLES ACTRICES ÉCONOMIQUES

# MAFERMA TOURE & MARIE-CLAIRE YIPPE



Infirmières Diplômées d'État depuis plusieurs années et dotées chacune d'une expérience hospitalière variée, elles sont installées depuis le 27 novembre 2020 à Épinay-sur-Orge, au 4 rue d'Athis.

Elles dispensent des soins à domicile et au cabinet, sur rendez-vous, 7 jours sur 7.

Contact par téléphone au 06 22 78 48 13 ou par courriel à [cabinet.idel.pareo@gmail.com](mailto:cabinet.idel.pareo@gmail.com)

## DONNER SON SANG POUR BIEN COMMENCER L'ANNÉE

**L'Établissement Français du Sang invite les citoyens à faire un cadeau précieux et utile en février, pour bien commencer l'année !**

L'année 2020 a été marquée par une pandémie sans précédent, qui nous a démontré une fois de plus l'esprit de solidarité des Français et notamment leur engagement pour le don de sang, au moment où les réserves de produits sanguins s'amenuisaient en raison de la crise sanitaire. Il est important que la mobilisation se poursuive car les patients ont toujours besoin de transfusions dans cette période si particulière.

En offrant 1 heure de leur temps aux autres, dont seulement une dizaine de minutes pour l'étape de prélèvement, les donneurs de sang font un geste essentiel et généreux, un cadeau qui participera à sauver 3 vies !

700 dons de sang sont nécessaires chaque jour en Île-de-France pour répondre aux besoins des patients.

Afin de leur réserver le meilleur accueil, les donneurs sont invités à prendre rendez-vous et à vérifier leur éligibilité au don avant de se déplacer sur le site : [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr) ou l'appli "Don de sang".

**Prochaine collecte à Épinay-sur-Orge le mardi 16 février de 15h30 à 20h dans la salle Gilquinière, parc de la mairie (sur rdv).**



## CONNAISSEZ-VOUS LES JOURS HEUREUX ?

**La commune d'Épinay-sur-Orge regroupe sur son territoire plusieurs structures médico-sociales. La maison d'accueil spécialisée les "Jours Heureux" est l'une d'entre elles, située dans l'enceinte de l'hôpital de Perray-Vaucluse depuis 1996.**

L'établissement des "Jours Heureux" porte le nom d'une association de parents de personnes en situation de handicap mental. La structure accueille 67 résidents, de l'âge de 20 ans jusqu'au grand âge. Le projet des "Jours heureux" est l'accompagnement personnalisé tout au long de la vie, permettant aux personnes déficientes intellectuelles de devenir acteurs de leur vie, de s'insérer autant que possible à la vie en société et d'exprimer toutes leurs capacités.

L'établissement emploie une centaine de salariés. Grâce aux soins de l'ergothérapeute, la psychomotricienne, l'animateur et aux soignants, de nombreuses activités sont proposées aux résidents : Tai Chi, expression corporelle, balnéo, salle Snoezelen, peinture, poterie (des œuvres sont exposées en mairie), percussion, cinéma, ateliers cuisine, séjours en maison de vacances. Et beaucoup d'autres projets innovants sont en phase finale de réalisation.



## UN ÉPINAYTHON 2020 EXCEPTIONNEL

À l'occasion du Téléthon et malgré le contexte sanitaire empêchant tout rassemblement, l'Épinaython 2020 a malgré tout pu se dérouler dans des conditions exceptionnelles. Habituellement organisé autour des manifestations proposées par les associations de la ville, la formule a dû changer pour s'adapter, sans pour autant se désengager de cet événement solidaire, pour lequel les Spinoliens se mobilisent chaque année depuis 1996.



### UNE WEBTV POUR SE RETROUVER

Proposées par la municipalité, et diffusées avec l'aide de l'association Antipod Productions, ce sont près de 16 heures de programmes qui ont été produites. Des programmes inédits, créés par vos associations, dont la mobilisation a été exceptionnelle. La WebTV s'est ouverte le vendredi soir lors d'une soirée de lancement, avec une lecture de contes par Emmanuelle Trubert puis une grande soirée de courts métrages inédits proposés par Studio Clap.

Le samedi matin, les commerçants étaient mis à l'honneur, puis le chef cuisinier Rui Martins a proposé un menu gourmand à l'approche des fêtes de fin d'année. Pour le déjeuner, le Théâtre du Caboulot a proposé une émission spéciale confinement pleine d'humour. L'après-midi a débuté par un temps fort : la table ronde « Le combat de l'AFM-Téléthon et des malades » avec l'intervention de Jean-François Malaterre, vice-président de l'AFM-Téléthon. Autour de la table étaient également présents Séverine Le Poulain, Christiane Martin, Danielle Michel et Micheline Provotal. Un moment à re-

trouver en vidéo sur le site internet de la ville : [www.ville-epinay-sur-orge.fr](http://www.ville-epinay-sur-orge.fr). Nos associations sportives ont ensuite pris le relais : l'Association Sportive de Judo d'Épinay et l'Amicale Laïque ont proposé des animations sportives dynamiques en direct. Pour finir la journée, un grand concert à distance a été présenté par le Conservatoire de musique, ses élèves et ses groupes, les amis de l'Orgue et SoZik. Le groupe Kif'Orchestra a également conclu la soirée. La municipalité tient également à remercier : le Tennis Club d'Épinay, Saltara Dance, Handicap' Loisirs, l'Athletic Club d'Épinay, les Mouettes, Renaissance et Culture, le Club de Musculation, le Petit Train des Templiers et le Shark Roller Club.

### NOS COMMERCANTS MOBILISÉS

Cet Épinaython a également reposé sur la formidable mobilisation des commerçants de la ville. Ils ont proposé dans leurs boutiques des boîtes de dons à leurs clients. Un grand merci à tous les commerçants mobilisés !

Pour certains, la mobilisation a été encore plus forte :

- à la boucherie du Parc, le record du plus grand rôti d'Épinay a été battu ! 7,80 m de rôti ont été fabriqués et vendus en un temps record au profit du Téléthon ! (Remerciements spéciaux à Jauno Rungis, ABC Peyraud, EGEME) ;
- pour le caviste Aux P'tits Goûts dans le Nez, le primeur Les Quatre Saisons et les boulangeries Guérin et Aux délices d'Épinay, Téléthon rimait avec gourmandise ! Des paniers gourmands étaient vendus au profit de l'AFM-Téléthon ;
- au Bar-Tabac « le Flash », des porte-clés et objets étaient vendus et un vin chaud proposé le samedi matin ;
- comme chaque année, Carrefour Market Épinay a offert une TV 32 pouces par un tirage au sort.

### LES SPINOLIENS AU RENDEZ-VOUS

Ainsi, grâce à la mobilisation de chacun, la participation sans faille des associations, des commerçants, du personnel communal et des Spinoliens, le montant des dons récoltés à Épinay-sur-Orge s'élève à **5 800,30 €**, répartis comme suit :

- cagnotte en ligne : 2 910 € ;
- actions spéciales des commerçants : 1 030 € ;
- dons auprès des commerçants et en mairie : 1 772,70 € ;
- vente de porte-clés en mairie : 87,60 €.

Le montant des dons pour 2020 à Épinay est en baisse de 10.3%, il s'élevait en 2019 à 6466€. Cela reste bien inférieur à la baisse nationale de 21.8%. Une nouvelle fois, il s'agit bien de la preuve que tous ensemble, nous faisons preuve de solidarité et de dynamisme en toute circonstance.



## INFO TRAVAUX TRAM T12

**Dans la rue des Rossays à Savigny-sur-Orge, la seconde phase de construction du mur de soutènement redémarre et nécessite à nouveau des battages de palplanches. Ces travaux seront menés par Île-de-France Mobilités au cours du mois de février 2021. Ils engendreront un bruit important pour les riverains, y compris la nuit.**



### Quels sont les travaux à réaliser ?

Les travaux consistent à enfoncer dans le sol des planches d'acier (dites « palplanches ») par battage. L'objectif est de soutenir le talus SNCF pour permettre la construction des ouvrages qui accueilleront la plateforme du tramway.

### Quand ont lieu les travaux ?

Ces travaux, techniquement très complexes, nécessitent d'interrompre la circulation des trains pour des raisons de sécurité. Ils ont ainsi lieu le week-end et de nuit durant des périodes d'interruptions temporaires de circulation accordées par la SNCF.

Les travaux débutent le vendredi à minuit et se terminent le lundi à 5h.

#### Travaux de battages :

- du vendredi 5 au lundi 8 février
- du vendredi 19 au lundi 22 février.

### Qu'est-ce que cela change ?

La méthode de battage occasionne des bruits importants pour les riverains, y compris la nuit. Au cours de la période de travaux, la circulation sera perturbée rue des Rossays mais l'accès sera assuré pour l'ensemble

des riverains.

Les travaux de week-end se déroulant pendant les interruptions de circulations ferroviaires, le RER C ne circulera pas pendant les week-ends de travaux. La SNCF informera les voyageurs afin de préparer au mieux leurs déplacements.

### Découvrez ci-dessous le planning détaillé des travaux effectués :

Week-end du 30/31 janvier : pas de travaux.

#### Semaine du 1<sup>er</sup> au 5 février :

- En journée : réalisation des massifs sur les quais
- La nuit : coulage de béton.

Week-end du 6 / 7 février : travaux de jour et de nuit

- mise en place de palpeuilles et coulage de béton (travaux occasionnant des nuisances sonores).

#### Semaine du 10 au 12 février :

- En journée : coulage béton
- Pas de travaux de nuit.

Week-end du 13 et 14 février : pas de travaux.

Week-end du 20 / 21 février : travaux

de jour et de nuit

- mise en place du passage souterrain (travaux occasionnant des nuisances sonores).

Attention : ce planning peut varier en fonction des conditions de réalisation.

**Veillez excuser Île-de-France Mobilités pour la gêne occasionnée et soyez assuré(e,s,es) de leur volonté de réduire au maximum les perturbations pour votre vie quotidienne.**

### DES AGENTS DE PROXIMITÉ À VOTRE ÉCOUTE

Deux agents de proximité, Gimmy et Patrice, sont déployés sur le terrain pendant la durée des travaux. Ils sont à votre disposition pour répondre à vos questions par e-mail ou téléphone.

**Gimmy : 06.47.07.91.00  
contact@tram12-express.fr  
Patrice : 06.47.07.97.34  
contact@tram12-express.fr**





## TRAVAUX SUR LE FUTUR PÔLE GARE

- **Sur la RD257 : carrefour du nouveau pont de l'Yvette**

Depuis le mardi 19 janvier, la circulation a basculé dans ce secteur afin de procéder aux travaux de création de bordure et réseaux pour réaménager le carrefour. La durée prévisionnelle des travaux est de 6 à 8 semaines. L'ouverture du carrefour au niveau du petit pont est prévue au plus tard fin mars 2021. À cette date, il n'y aura plus d'accès au parking d'Épinay par le nord (par la rue des Rossays) mais le chemin des Rossay sera mis en double sens.

- **Sur la RD257 : carrefour de traversée de la plateforme depuis Petit Vaux**

Les travaux de réalisation de la plateforme, des bordures, des réseaux et la pose des rails en demie-chaussée sur le carrefour RD257 démarreront en avril 2021, et seront effectués en trois phases. La fin du chantier est prévue pour le quatrième trimestre de 2021.

- **Création d'un bassin sous le parking « ouest » de la gare**

Des travaux de création d'un bassin de rétention des eaux sous la future gare routière vont débuter fin février 2021 sur le parking ouest (petit parking de la gare). Ce parking sera définitivement fermé à partir de la date de démarrage des travaux (fin février / début mars). La durée prévisionnelle du chantier est de 4 semaines (jusqu'à environ fin mars 2021).

- **Travaux de création de plateforme**

À partir d'avril 2021 débuteront les travaux de création de la plateforme ferroviaire du carrefour RD257 jusqu'à la future station Épinay. Pour maintenir l'accès au Foyer des Rossays, le chemin des Rossays sera mis en double sens. Ces travaux s'étendront au moins jusqu'à fin août 2021.



### UNE BALADE AVEC PATRICE ?

Patrice, l'agent de proximité en charge du secteur d'Épinay-sur-Orge, propose des visites de tracé aux habitants afin de leur expliquer, sous forme d'une ballade, le parcours du Tram T12 et les différents travaux qui seront réalisés.

Si vous êtes intéressé, il suffit de le contacter par téléphone ou par mail :  
Patrice : 06.47.07.97.34  
contact@tram12-express.fr

## MÉDIATHÈQUE : UN BÂTIMENT HORS D'EAU ET BIENTÔT HORS D'AIR

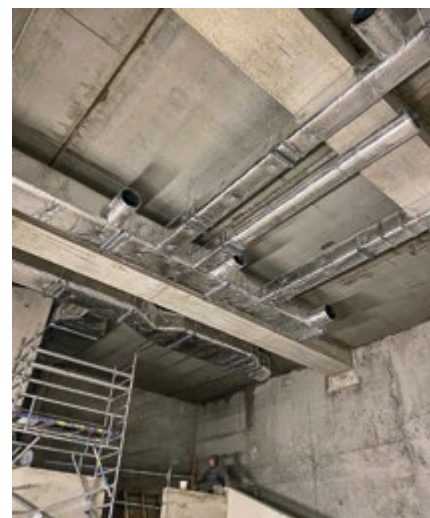


**En ce début d'année, les travaux de la médiathèque se poursuivent et laissent entrevoir la possibilité de débiter l'aménagement des lieux en octobre prochain pour une ouverture au public début 2022.**

La grue s'est retirée du paysage, la toiture est finalisée, garantissant l'étanchéité de la structure qui est désormais « hors d'eau » et la pose des menuiseries est en cours. Des avancées visibles malgré un contexte complexe et des aléas de chantier ayant entraîné des allongements de délai, notamment pour la pose

des fenêtres. Une fois toutes les menuiseries posées, le bâtiment sera considéré « hors d'air », ce qui permettra à l'équipe en charge de l'installation électrique d'entrer en scène.

Des contretemps qui n'ont pas empêché la finalisation de l'installation de la cage d'ascenseur et le démarrage du lot plomberie comprenant le chauffage, la climatisation et la ventilation. À suivre !



## UN ESPACE MULTI-USAGES? UNE SALLE D'EXPOSITION ?

L'emplacement de la crèche dans le projet initial n'ayant pas été retenu pour des raisons de sécurité et de commodité, la municipalité a décidé de reporter son implantation sur un autre lieu de la commune. Un espace multi-usages, en rez-de-jardin et ouvert à tous les spinoliens, servira entre autres à accueillir des expositions. La municipalité étudie également la possibilité de louer cet espace aux acteurs économiques pour l'organisation de séminaires.



# LES ATELIERS EGALIM DE SNCF RÉSEAU

SNCF Réseau est concernée par le décret d'application de l'article 83 de la loi Egalim, dans le cadre de ses opérations de maîtrise de la végétation pour l'entretien des voies, pistes et abords des 30 000 km du réseau ferré national.

Afin d'élaborer sa charte d'engagements relative à la protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytosanitaires (décret d'application de l'article 83 de la loi Egalim), SNCF Réseau organise sur l'ensemble du territoire français des ateliers de travail participatifs avec les parties prenantes concernées et leurs représentants – élus et associations de riverains, de protection de l'environnement, de consommateurs ou d'utilisateurs. Lors des ateliers Egalim organisés à Épinay, la municipalité a

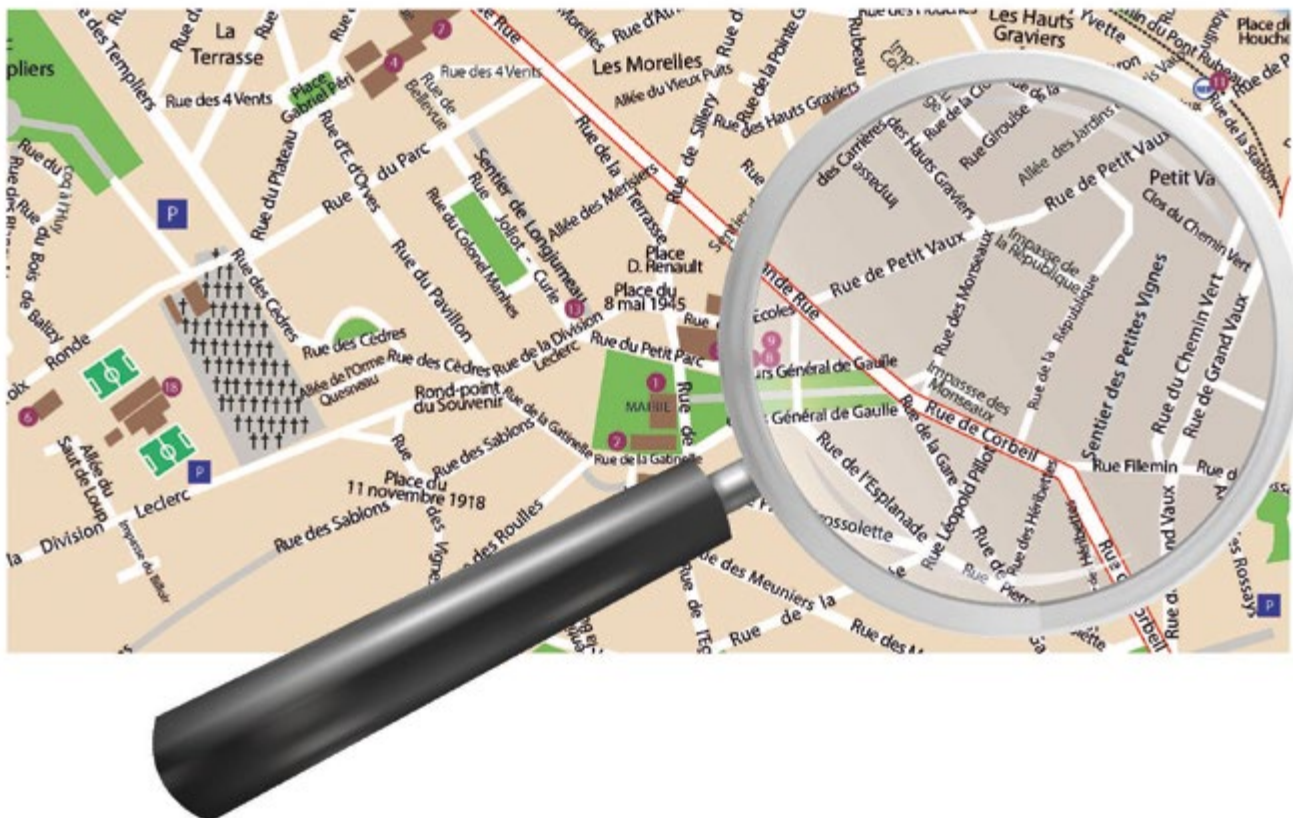
contribué à l'inscription des engagements de la SNCF tels que la diminution vers le "zéro produit phytosanitaire" et la limitation des coupes des arbres longeant le réseau ferré national. Au niveau local, des représentants de la mairie rencontreront prochainement le service de la maîtrise de la végétation de la SNCF pour identifier avec elle les espaces naturels à protéger tel que le talus SNCF limitrophe à la rue de l'Orge.

## LE SENS UNIQUE EN EXPÉRIMENTATION RUE DE LA RÉPUBLIQUE

Vous avez été nombreux à nous alerter sur les difficultés de circulation rencontrées aux heures de pointe dans cette rue. Ces nuisances ont été confirmées par l'audit du bureau d'étude TRANSITEC sur la circulation et le stationnement.

C'est pourquoi, la municipalité a souhaité mettre en place une solution expérimentale en changeant le sens de circulation de la rue de la République. Depuis le **lundi 18 janvier 2021**, cette rue est mise en sens unique, de la rue de Petit Vaux vers la rue de Corbeil. L'accès à la rue de la République par la route départementale est, par conséquent, interdit.

À la fin de cette période de test prévue le **2 juillet 2021**, la municipalité consultera les riverains pour avoir un retour d'expérience et décider avec eux de la pérennisation ou non de ce changement.



## ZÉRO-PHYTO : LES NOUVELLES MÉTHODES DE DÉSHERBAGE

Applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi de Transition énergétique pour la croissance verte interdit aux collectivités l'usage des produits phytosanitaires issus de synthèse pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries. Il faut donc trouver de nouvelles alternatives pour le désherbage des espaces publics, rapides et efficaces. Découvrez l'état des lieux des différentes méthodes utilisées sur le territoire communal.

### LE PAILLAGE

Il consiste à installer un paillis organique (copeaux, lin, chanvre...) ou minéral (ardoise, pouzzolane...) afin de limiter la germination spontanée de végétaux dans les massifs et de réduire les besoins en arrosage tout en conservant l'humidité du sol.

### LES PLANTES COUVRE-SOLS ET LES PRAIRIES FLEURIES

La végétation couvre-sols concurrence les plantes spontanées en limitant leur développement (lierre, hypéricum, géranium vivace...) et en occupant le terrain. D'autres espaces peuvent être semés en prairie fleurie, un mélange de différentes fleurs vivaces ou annuelles (phacélie, cosmos, bourrache...) nécessitant peu d'entretien.

### L'ENHERBEMENT (SPONTANÉ OU PAR SEMIS)

Certains espaces s'enherbent naturellement lorsqu'ils ne sont plus désherbés. Leur entretien s'effectue par tonte et/ou par débroussaillage et dans ce cas, on peut stopper les opérations de désherbage ou limiter le nombre d'interventions.

### LE DÉSHERBAGE MÉCANIQUE PAR BALAYAGE

Ce type d'opération permet de maîtriser la végétation spontanée se développant dans les interstices (joints, fissures...). Le balayage mécanique permet également de nettoyer le substrat sur lequel poussent les plantes non désirées et ainsi de limiter la germination de ces plantes (action préventive). Les balayeuses sont équipées de brosses rotatives métalliques dures pour désherber.

### LE DÉSHERBAGE THERMIQUE

L'objectif est de provoquer sur la plante indésirable un choc thermique de quelques secondes permettant de faire éclater leurs cellules, affaiblissant ainsi son métabolisme et conduisant, par la suite, à sa destruction. Plusieurs passages répétés sont nécessaires. Il existe différents matériels de désherbage thermique : désherbeur à flamme (comme ci-dessus), à vapeur, à eau chaude, à mousse chaude...



### LE DÉSHERBAGE MANUEL

Les outils de désherbage manuel permettent de couper, d'arracher et de déraciner la végétation dans des endroits peu accessibles. Il en existe de nombreux comme la binette, le pic-bine, la houe maraîchère...

### LE MATÉRIEL DE FAUCHE

Il permet de couper la végétation dans les endroits moins accessibles, mais également d'assurer les travaux de finition (pieds d'arbres, clôtures...) avec des outils comme les débroussailluses à fil, à lame...



## DÉVELOPPER L'APICULTURE À ÉPINAY



L'activité apicole est essentielle au maintien d'une biodiversité équilibrée, puisqu'un tiers de ce que nous mangeons n'existerait pas si les abeilles disparaissaient. Sans les abeilles, pas de miel, mais pas non plus de fraises, de cerises, d'aubergines, de poires ni de pommes dans nos jardins ou sur les étals des marchés... La municipalité souhaite promouvoir cette activité sur la commune autour de 4 objectifs.

### MISE EN VALEUR DE L'EXISTANT ET DÉVELOPPEMENT D'UNE VÉRITABLE STRUCTURE D'ACCUEIL

La commune est dotée d'un rucher trop peu utilisé et mal connu. La nouvelle équipe municipale souhaite restructurer cet espace pour en faire un lieu plus ouvert et plus largement utilisé.

### LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'APICULTURE

L'apiculture doit être largement pratiquée à Épinay. Un accompagnement sera proposé par des apiculteurs expérimentés et formés à destination de Spinoliens souhaitant se lancer dans cette activité passionnante. Ainsi, pourraient émerger de petits ruchers individuels de 2 à 3 ruches au domicile de particuliers, mais aussi un rucher collaboratif sur un terrain communal.

### UN PROJET PÉDAGOGIQUE POUR LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

L'apiculture est un outil pédagogique complet puisque l'étude des abeilles permet d'aborder des thématiques variées comme la vie en collectivité, l'alimentation ou encore l'écologie... Les enfants des écoles élémentaires d'Épinay-sur-Orge pourront découvrir le monde des abeilles de façon ludique et appréhender les grandes étapes de l'activité apicole.

### UN PLAN DE LUTTE POUR PRÉSERVER LE BIEN-ÊTRE DES ABEILLES

Les abeilles sont actuellement en danger, essentiellement à cause des changements environnementaux importants des dernières décennies. Pour préserver leur bien-être, la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires nocifs depuis 2017 et s'engage à créer un maximum de zones composées de végétaux mellifères. Une veille sanitaire sera également faite par les agents communaux, en

particulier pour lutter contre le frelon asiatique. Ce prédateur majeur des abeilles, provoque plus d'une dizaine de morts par an. Les nids de frelons seront éliminés autant que possible sur le territoire communal.

Pour permettre le développement d'une apiculture de loisir spinolienne organisée, la municipalité souhaite constituer une structure associative ou citoyenne qu'elle accompagnera et qui sera composée, dans un premier temps, de personnes pratiquant déjà cette activité dans la ville. Si vous êtes intéressé, contactez le guichet unique pour constituer un groupe de travail en vue de construire ce beau projet communal.

**+ d'infos auprès de l'accueil en mairie et par e-mail à : [guichet.unique@ville-epinay-sur-orge.fr](mailto:guichet.unique@ville-epinay-sur-orge.fr) ou au 01 69 10 25 60.**

## ENSEIGNANTS ET ANIMATEURS UNIS POUR MAINTENIR LES PROJETS SPORTIFS DANS LES ÉCOLES



Remise des récompenses de la course d'orientation chez les CM2.



**Entre la crise sanitaire et les mesures sécuritaires qu'impose le plan Vigipirate, pas facile de maintenir la pratique sportive dans les écoles. Mais il en faudrait plus aux enseignants et aux animateurs sportifs pour se décourager ! Découvrez comment les équipes s'adaptent depuis le début de l'année pour dispenser leurs cours.**

Un contexte particulier encore pour cette année scolaire, qui n'a pas facilité la tâche des enseignants chargés par l'Éducation Nationale de consacrer trois heures par semaine à la pratique du sport. Pour y parvenir et avec le soutien précieux des animateurs sportifs qui interviennent ponctuellement dans les classes, ils se sont adaptés aux règles strictes imposées ces derniers mois. Les élèves ont ainsi pu pratiquer sports individuels et collectifs.

Une nouveauté cette année avec la possibilité d'initier à l'athlétisme les 226 enfants qui composent les grandes sections maternelles et les sections mixtes moyens/grands. Un beau défi. En revanche, la rencontre inter-écoles pour nos plus jeunes sportifs est pour le moment suspendue avec l'espoir de pouvoir l'organiser en fin d'année scolaire, en extérieur et si le plan Vigipirate

l'autorise.

Pour les CM1, pas de tournoi de handball en 2021 mais des ateliers par classe, avec un premier cours dispensé par un animateur et les autres par l'enseignant formé à la discipline. Quant aux courses d'orientation pour les CM2, elles ont pu avoir lieu en début d'année, mais celles prévues pour les CE2 sont aujourd'hui suspendues par mesure sécuritaire. Les équipes étudient la possibilité de dispenser cours théoriques en classe et pratique dans l'enceinte de l'école.

**La municipalité réaffirme son souhait de renforcer la pratique du sport dans les écoles et soutient le travail et les efforts des enseignants qui, malgré les obstacles quotidiens, font tout pour maintenir l'éducation physique au programme.**

### CAISSE DES ÉCOLES RECHERCHE BÉNÉVOLES

La Caisse des écoles d'Épinay-sur-Orge mène ou participe à des actions à caractère social, éducatif, culturel et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré. Ses ressources sont alimentées par :

- des subventions accordées par l'État, la région, le département et la commune,
- le produit d'un appel à cotisations envers les parents d'élèves des écoles maternelles et élémentaires,
- des sommes provenant des fêtes et manifestations organisées au profit de la Caisse des écoles.

La caisse des écoles d'Épinay, sous la présidence de Mme la Maire, est gérée par des représentants élus du Conseil municipal, des parents d'élèves et des bénévoles. Son seul but est de rendre plus agréable la scolarité des petits Spinoliens. Aujourd'hui cependant, aucun parent d'élève(s) ne fait partie de ses membres. Les membres actuels souhaitent garder la structure existante en la redynamisant (nouvelles initiatives à caractère social et éducatif, meilleure implication des parents d'élèves...) et participer autant que possible à des manifestations (Brandous, Brocante des enfants, Loto...) pour collecter des recettes et offrir aux enfants, spectacles et présents. Par exemple, des livres et des pains d'épices ont été distribués à tous les enfants des écoles à Noël.

**Vous êtes intéressés ?**

**Contactez le 01 69 10 25 60 ou caissedesecolesepinaysurorge@gmail.com**



## FIN D'ANNÉE FESTIVE DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES... TOUJOURS DANS LE RESPECT DES PROTOCOLES SANITAIRES

### Accueil de loisirs élémentaire Les Templiers :

Pendant les vacances de Noël, l'équipe d'animation a proposé aux enfants de participer "aux Ateliers des lutins", petite tradition de fin d'année chez les élémentaires... Pour l'occasion, toute l'équipe d'animation a enfilé ses plus beaux habits de lutins.

Le mercredi 16 décembre, chaque enfant a pu réaliser un ou plusieurs objets à offrir à la personne de son choix, avant de finir par l'atelier "emballage de cadeaux". Leurs réalisations étaient toutes pleines de couleurs et de paillettes. Pour récompenser l'investissement des enfants, la Caisse des écoles a offert à chacun un sachet rempli de gourmandises !



### Accueils de loisirs élémentaires Paul Valéry et Albert Camus :

Les accueils de loisirs Paul Valéry élémentaire et Albert Camus élémentaire ont proposé aux enfants un goûter festif et divers jeux musicaux pendant les vacances de Noël. Ambiance sympathique avant de se retrouver...en 2021 !!!



## AVEZ-VOUS PENSÉ AU TREMPLIN CITOYEN ?

Le Département accompagne les 16-25 ans dans leur accession à l'autonomie et finance une partie de leurs projets en échange de leur engagement citoyen. Une aide financière de 400 à 800 € leur est attribuée pour financer leurs projets en échange de 40 à 80 heures de travail. Cette aide permet de financer, par exemple, une partie du permis de conduire, du Pass Navigo et de la carte Imagine'R, les frais d'inscription auprès des établissements d'enseignement supérieur, des frais liés à l'emménagement et à l'installation dans un premier logement autonome ou un loyer logement étudiant, ou encore le coût de la protection sociale étudiante. L'engagement citoyen peut, quant à lui, prendre diverses formes auprès d'associations : soutien scolaire, participation à des collectes alimentaires...

Vous souhaitez participer ?

Retrouvez les dossiers de candidature à télécharger sur [www.essonne.fr](http://www.essonne.fr) rubrique Éducation - Jeunesse - Citoyenneté. Pour plus d'informations contactez le service Jeunesse au 01 69 34 46 68.

# MONA YOGA : DU YOGA, MAIS PAS QUE !

## DÉCOUVREZ LE PARCOURS D'UNE PROFESSEURE HORS NORMES



**Mais qui est-ce... ? Passionnée, engagée, avec une palette de talents bien fournie... Il s'agit de Chrystele, professeure de Yoga dispensant son art au sein de la jeune association Mona Yoga créée en septembre 2020.**

Une création de structure récente pour cette sportive expérimentée qui, après une carrière dans le tourisme en tant qu'organisatrice de circuits sportifs, a passé un diplôme en sport pour se mettre à son compte en 2013. Elle donne d'abord des cours de fitness et pilates au sein d'associations et dans des salles de sport avant de se former au yoga en 2015. Des disciplines qui se rejoignent et se complètent, principalement du renforcement des muscles profonds pour le pilates avec, tout comme le yoga, un travail de souplesse et une recherche de bien-être. En parallèle, cette touche-à-tout pratique la danse classique et se forme actuellement à la sophrologie, qui est pour elle, une véritable prolongation de sa démarche.

Pour cette éducatrice sportive la pratique du sport ne peut se faire sans un accompagnement de la personne. Un engagement qui se ressent dans la variété de ses cours, classiques, mais aussi plus spécifiques comme ses séances réservées aux séniors. Des cours pour se maintenir en forme, plébiscités par ses participantes qu'elle surnomme

ses déesses, en rapport avec une de leur posture favorite, et dont fait partie Jany, 82 ans ! Elle dispense également des séances de Rose Pilates pour les femmes ayant été touchées par le cancer du sein afin de les aider à se réconcilier avec leur corps. Une philosophie qui l'a conduite à proposer des cours de yoga une fois par semaine au centre de détention de Fleury-Mérogis à des détenus hommes, qui ne manqueraient leur séance hebdomadaire pour rien au monde.

En 2020, Chrystele, qui s'engage déjà avec son conjoint en proposant des cours de renforcement musculaire gratuits et accessibles à tous certains dimanches dans le parc des Templiers, ressent l'envie de s'investir davantage dans la ville dans laquelle elle vit et a grandi. C'est pourquoi, elle se lance dans une nouvelle aventure avec la création de l'association Mona Yoga et propose de partager son savoir avec les Spinoliens, dans des salles communales, mais également à son domicile dans une pièce dédiée qui vous invite à la relaxation et au bien-être. Au-delà de la pratique sportive, les adhérents fidèles viennent y chercher le profes-

### COURS DE YOGA :

- Pour les séniors  
Jeudi de 15h à 16h  
salle de l'orge  
(cours dispensés via zoom en attendant la réouverture des salles)
- Pour les adultes :  
- Vendredi de 18h30 à 19h45 (à son domicile)  
- Vendredi de 20h à 21h, salle de l'orge  
(cours dispensés via zoom en attendant la réouverture des salles)  
- Samedi de 11h à 12h15 (à son domicile)

Stages de yoga (sous réserve du contexte sanitaire) :

- Pour les enfants  
le 27 février
- Pour les adultes  
les 6 février et 13 mars

### COURS DE PILATES :

Samedi de 9h15 à 10h15  
(à son domicile)

Tél. 06 22 27 88 36  
monayoga91@gmail.com

sionnalisme, la douceur, l'écoute et la proximité qu'offre Chrystele avec sa formule par petits groupes de 3 ou 4 personnes, et ont bien du mal à partir à la fin de la séance. Malheureusement le contexte sanitaire l'empêche de maintenir tous ses cours en présentiel, ce qu'elle regrette profondément, et l'a obligée à s'adapter en exerçant à distance en visioconférence.

**Convaincu ? Nous, oui ! Rendez-vous pourquoi pas, lors d'un stage d'initiation au yoga en février ou mars prochain... À découvrir !**





## À LA RENCONTRE DU PHOTOCUB

Se plier en quatre pour obtenir le meilleur angle, ces photographes amateurs ne connaissent que trop bien. Sur le quai de la gare, ou en vadrouille dans les villes voisines, rencontre avec le club de chasseurs d'images de la ville.

Le Photoclub d'Épinay-sur-Orge a été créé en avril 1977 par plusieurs photographes amateurs et professionnels dans le but de partager leur passion pour la photo argentique avec les Spinoliens et de démocratiser cet art, qui, à l'époque, était beaucoup plus difficile d'accès. Car tout le monde ne possédait pas une chambre noire pour développer ses clichés. Des locaux communs, prêtés par la municipalité, permettaient ainsi aux passionnés de partager le matériel nécessaire au développement photographique.

Aujourd'hui le club est passé au numérique et participe à de nombreuses compétitions de tous niveaux. Les compétitions régionales se sont d'ailleurs déroulées pendant de nombreuses années dans la salle des fêtes Georges Pompidou et plusieurs membres de l'association ont vu leurs photos atteindre les sélections nationales.

Les membres de l'association ont longtemps travaillé en partenariat



avec la municipalité et ont participé à toutes les grandes manifestations de la ville : Téléthon, Marché de Noël... Vous pouvez également retrouver leurs clichés exposés en mairie ou à la médiathèque tout au long de l'année, avec un renouvellement des photos exposées tous les 3 mois.

Avec la crise sanitaire, l'association est malheureusement à l'arrêt, mais les membres ne sont pas inactifs pour autant. Des challenges ont été organisés, à raison d'un par mois, pour continuer à travailler ensemble, avec des thèmes tels que "vu de très près" ou "minimaliste". Des activités en ligne sont aussi proposées, comme des exercices de détournage

sur Photoshop.

En temps normal, les ateliers de prises de vue permettent de travailler la technique avant de débriefer avec les autres membres sur la composition et les améliorations possibles lors de soirées analyses.



L'association espère vous retrouver très prochainement lors du salon d'art spinolien "Spin'art" les 10 et 11 avril prochains, aux côtés d'une quinzaine d'autres associations artistiques.

**+ d'infos :**  
[www.photoclubepinaysurorge.fr](http://www.photoclubepinaysurorge.fr)



# RETOUR EN IMAGES

**1 :** La Pandémie actuelle nous pousse à regorger d'inventivité pour tous nos événements traditionnels. Grâce aux associations spinoliennes qui se sont pleinement mobilisées, un show de qualité a été retransmis en direct tout le week-end du Téléthon. Un live qui a déclenché un bel élan de solidarité de la part de tous les habitants de la ville. Merci !



**2 :** Le Père Noël en personne s'est baladé dans toute la ville, le samedi 19 décembre, pour récolter les lettres des petits Spinoliens. Un beau moment de partage.



**3 :** Madame la Maire a présenté ses vœux en ligne sur le site et la page Facebook de la ville, faute de pouvoir se rassembler, ce dimanche 10 janvier. Une vidéo a été diffusée, mettant les Spinoliens à l'honneur.



**4 :** Le traditionnel Concert de Noël s'est déroulé en huis-clos le dimanche 20 décembre dans l'enceinte de l'église Saint-Leu Saint-Gilles. Cette année, le thème "Noël en Europe" a ravi nos oreilles et nous a plongé, quelques jours en avance, dans l'ambiance magique des fêtes de fin d'année. Une cagnotte en ligne a permis de récolter des fonds au profit des associations spinoliennes le Secours Populaire et la Conférence Saint-Vincent de Paul.

**5 :** Afin de fêter la dernière semaine avant les vacances de Noël, les enfants de la Halte garderie ont participé à des ateliers pâtisserie tous les matins de la semaine. Ils ont concocté des gateaux roulés le lundi, des sablés le mardi, des gaufres le jeudi et des crêpes le vendredi. Chaque atelier a été suivi d'une dégustation !



# RETOUR EN IMAGES



Crédits : JF Moreve



Crédits : Jo Eterno



Crédits : Chrystele Morève



Crédits : Fatima Aras



Crédits : Béatrice Enggasser



Crédits : Pascal YGE



Crédits : Céline Lescure

Dans le précédent Écho, nous vous avons lancé un appel pour recueillir vos plus belles photos de la ville en hiver. Et nous avons croulé sous vos superbes clichés. Pas facile dans ces conditions de n'en sélectionner que quelques uns pour un retour en image ! N'hésitez pas à continuer de nous envoyer la ville comme vous l'aimez, comme vous la voyez. Ces petits instants suspendus qui subliment le quotidien !

Afin de permettre l'expression de la liste "Épinay Demain" et conformément à l'article L.2121-27-1 du CGCT, celle-ci dispose d'un espace sur cette page conformément au règlement intérieur voté par le Conseil municipal le 3 novembre 2020. Pour cet usage, environ une demi-page est réservée aux conseillers municipaux d'opposition. L'article ne devra pas dépasser 3 000 signes en corps 9 espaces compris. Ce nombre de signes comprend le titre de l'article, le corps de l'article et les signatures des auteurs. Ces textes n'engagent que leurs auteurs en termes de contenu et de calibrage.

---

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une belle et heureuse année 2021 !

Comme vous le savez peut-être, nous avons décidé en fin d'année 2020 de changer le nom de notre groupe qui s'appelle à présent "**Épinay Demain**". Si nous assumons pleinement la filiation avec l'Union Municipale, nous voulons nous tourner vers l'avenir et penser à la ville de demain. Nous ferons donc des propositions concrètes pour la ville au cours du mandat comme nous l'avons déjà fait en matière de sécurité, thème qui est pour nous prioritaire. Notre rôle au conseil municipal sera constructif et libre mais aussi critique quand il le faudra.

Pour la nouvelle majorité, les premiers mois auront été des mois de réglage. Le dernier conseil municipal a ainsi acté une embauche supplémentaire dans l'équipe de direction de la mairie : un Chef de Cabinet va intégrer l'équipe du maire déjà composée d'une Directrice Générale des Services, et d'une Directrice Générale Adjointe en charge des affaires juridiques. Aucun des maires précédents n'avait constitué de cabinet. Outre le coût supplémentaire pour la mairie et donc pour les spinoliens, cette embauche tardive démontre aussi que l'équipe élue a considéré qu'elle n'était pas en mesure d'assumer la gestion de la ville. Ses premières décisions n'ont finalement concerné que l'organisation de la nouvelle majorité et l'organigramme de la mairie, aucune décision structurante n'aura été donc décidée.

Nous considérons qu'il faut maintenant agir et au plus vite compte tenu de tous les sujets abordés lors de la campagne. Dès le prochain conseil, nous en saurons peut-être plus sur les intentions de madame Dorland. Nous allons en effet débattre du budget de la commune, étape importante car c'est à cette occasion que le conseil municipal décide des grandes orientations de la ville pour l'année en cours. Nous y discuterons des dépenses de fonctionnement et des investissements envisagés ainsi que du niveau de vos impôts pour financer les décisions prises. Deux choses sont à rappeler :

- L'audit financier diligenté par madame le maire a montré de manière nette et sans discussion que les finances laissées par l'ancienne majorité étaient saines et maîtrisées. Espérons que la nouvelle majorité aura le même souci des deniers publics ;
- Les impôts n'ont pas augmenté à Épinay-sur-Orge depuis de nombreuses années. Nous souhaitons qu'il en soit toujours ainsi à l'avenir, car il s'agit du pouvoir d'achat de chaque spinolien, et au regard du contexte économique actuel, il est important qu'il soit maintenu.

Enfin, en ce début d'année, nous constatons que des spinoliens commencent à exprimer leur mécontentement quant à l'évolution de l'urbanisme dans notre ville. Nous avons formulé nos craintes sur ce sujet lors de la campagne, et nous pouvons en entrevoir déjà les premiers effets ...

**C. Bairras, S. Blottière, M. Dorencourt et P. Legouge pour le groupe Épinay Demain.**

**Contact : [epinay.demain@gmail.com](mailto:epinay.demain@gmail.com) et page Facebook Épinay Demain.**





## NAISSANCES



31/10/2020	<b>ARDILA LOAIZA</b> Scarlett	09/12/2020	<b>TEPAKU</b> Naya
09/11/2020	<b>LUCIEN</b> Romy	10/12/2020	<b>EL BROUJI</b> Illy
11/11/2020	<b>BIGAUD BUNEL</b> Clotilde	10/12/2020	<b>BOURDON</b> Anaëlle
15/11/2020	<b>BLANCHOT</b> Raphaël	14/12/2020	<b>TURCHI DUGAST</b> Naël
16/11/2020	<b>SOSTARIC</b> Albin	19/12/2020	<b>NIMIRF</b> Gianni
24/11/2020	<b>FLAMENT</b> Jean	25/12/2020	<b>SADAOUI</b> Axell
26/11/2020	<b>BELEGUÉ</b> Kael	29/12/2020	<b>BRETHERZ</b> Erwan
		01/01/2021	<b>PICHOT</b> Malone

## MARIAGES



21/11/2020	<b>PASSELEGUE</b> Olivier & <b>JACQ</b> Isabelle
09/01/2021	<b>MARGOTTIN</b> William & <b>FALCON ZERMEÑO</b> Maria

## DÉCÈS



29/10/2020	<b>SHAKO DJOKO WADO</b>	22/11/2020	<b>QUINTARD</b> Jean
	<b>NTUMBA</b> Annie	22/11/2020	<b>GRANAT</b> Max
31/10/2020	<b>MAYER</b> Josiane	24/11/2020	<b>DARMENGEAT</b> Ernest
		29/11/2020	<b>STRICHER</b> Eric
01/11/2020	<b>PECCAUD</b> Christian	30/11/2020	<b>BLOUIN</b> Ginette
01/11/2020	<b>DEQUESNES</b> Jean-Claude		
02/11/2020	<b>GABORIAUD</b> Jean	03/12/2020	<b>DURÉ</b> Lucienne
03/11/2020	<b>GILLET</b> Danielle	05/12/2020	<b>SIMO</b> François
05/11/2020	<b>RÉCAN</b> Colette	06/12/2020	<b>CALDERARA</b> Alfred
05/11/2020	<b>CHASTANG</b> Simone	12/12/2020	<b>TRUCHOT</b> Monique
08/11/2020	<b>GROS</b> Marie	13/12/2020	<b>RIVET</b> Guy
10/11/2020	<b>CABARET</b> Micheline	18/12/2020	<b>ROULIN</b> Elisabeth
11/11/2020	<b>BOURGI</b> Khaled	19/12/2020	<b>LECERF</b> Françoise
12/11/2020	<b>COMBECAVE</b> Michelle	23/12/2020	<b>DELEFORGE</b> Renée
12/11/2020	<b>JARRIER</b> Renée	24/12/2020	<b>DE KLAMRY-ROYERVSKI</b>
15/11/2020	<b>CHUC</b> Thi		Claudette
17/11/2020	<b>KAYATURAN</b> Christine	26/12/2020	<b>RÉGNIER</b> Philippe
19/11/2020	<b>MÉRIGOT</b> Line		
20/11/2020	<b>DEVISME</b> Mathilde	03/01/2021	<b>GUFFROY</b> Jeannine
20/11/2020	<b>CALLET</b> Marc	03/01/2021	<b>NOGARÈDES</b> Nicole

# INFOS PRATIQUES

## MAIRIE

8 rue de l'Église  
91360 Épinay-sur-Orge  
Tél. 01 69 10 25 60  
Ouverture au public  
des services :

le lundi, mardi, jeudi et vendredi de  
8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.  
Le mercredi et samedi de 8h30  
à 12h.

## CONTACTER VOTRE DÉPUTÉE

### Marie-Pierre Rixain

marie-pierre.rixain@assemblee-  
nationale.fr  
marie-pierre.rixain@en-marche.fr  
Assemblée Nationale  
126 rue de l'Université  
75355 Paris

### Permanence parlementaire :

134 rue du Président François  
Mitterrand, 91160 Longjumeau.  
Ouvert au public les lundis et jeudis  
de 9h30 à 12h30.

M<sup>me</sup> Rixain reçoit sur RDV le 1<sup>er</sup>  
vendredi de chaque mois.

## POUR RENCONTRER VOS ÉLUS

Sur rendez-vous  
au 01 69 10 25 61.

**M<sup>me</sup> Muriel Dorland**  
Maire d'Épinay-sur-Orge

**M. Olivier Marchau**  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire - Urbanisme -  
Mobilité - Vie économique

**M<sup>me</sup> Laurence Castaings**  
2<sup>ème</sup> adjointe au Maire - Finances -  
Budget - Affaires générales

**M. Vincent Gallet**  
3<sup>ème</sup> adjoint au Maire - Relation CA  
Paris Saclay - Communication -  
Numérique

**M<sup>me</sup> Annick Richard**  
4<sup>ème</sup> adjointe au Maire - Domaine  
public - Voiries - Espaces verts

**M. Brice Walter**  
5<sup>ème</sup> adjoint au Maire - Patrimoine  
bâti - Politiques sportives

**M<sup>me</sup> Christiane Martin**  
6<sup>ème</sup> adjointe au Maire - Actions  
sociales - Solidarité - Santé



**M. Franck Barrière**  
7<sup>ème</sup> adjoint au Maire - Vie scolaire -  
Périscolaire - Enfance - Jeunesse

**M<sup>me</sup> Sylvie Panzani**  
8<sup>ème</sup> adjointe au Maire -  
Développement durable -  
Projets d'aménagements

**M. Nathan Fabbro**  
9<sup>ème</sup> adjoint au Maire -  
Vie citoyenne - Évènementiel -  
Culture



## LIGNES DE BUS URBAINS ET INTERURBAINS

- **Ligne n° 385**  
Épinay-sur-Orge  
RER / Juvisy-  
sur-Orge RER
- **Ligne n° 420**  
Épinay-sur-Orge  
RER / Grigny
- **Ligne DM17**  
B Épinay-sur-  
Orge RER –  
Ballainvilliers  
– La Ville du Bois  
– Nozay
- **Ligne n° 107 –**  
Ste-Geneviève-  
des-Bois ZI de la  
Croix Blanche –  
Massy Palaiseau  
gare RER
- **Ligne n° 108 –**  
Ste-Geneviève-  
des-Bois ZI de  
la Croix Blanche  
– Paris Porte  
d'Orléans
- **Ligne n° 114 –**  
Épinay-sur-Orge  
Gare RER C -  
Domaine du Parc  
- Gare RER C
- **Ligne n° 116 –**  
Épinay-sur-Orge  
Gare RER C  
- Mauregard -  
Gare RER C
- **Ligne H :**  
circulaire sur  
Épinay-sur-Orge  
via Le Breuil

Retrouvez tous  
les horaires  
sur le site de  
la ville [www.ville-epinay-sur-orge.fr](http://www.ville-epinay-sur-orge.fr)  
rubrique  
Cadre de vie,  
urbanisme puis  
Transports et  
déplacements.



## MÉDIATHÈQUE

65 Grande Rue  
91360 Épinay-sur-Orge  
Tél. 01 69 09 82 32  
mediatheque@ville-epinay-sur-orge.fr  
www.bibliotheque-epinaysurorge.fr  
Horaires d'ouverture : le mardi de 16h à 18h, le mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30, le jeudi de 16h à 18h, le vendredi de 10h à 12h30 et de 16h à 18h, le samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.  
Horaires d'été, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août : ouvert les mercredis et samedis de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.  
La médiathèque propose de nombreuses animations gratuites et ouvertes à tous.

### EN CAS D'URGENCE

**SAMU** : 15  
**POLICE** : 17  
**POMPIERS** : 18  
**URGENCES (numéro unique européen)** : 112

### LE SOIR, LES JOURS FÉRIÉS ET LE DIMANCHE

**SOS MÉDECINS** : 08 26 88 91 91  
**PHARMACIES DE GARDE** :  
Appeler le commissariat de Longjumeau au 01 69 79 23 70. Pour les dimanches, les coordonnées de la pharmacie de garde sont indiquées sur les portes de toutes les pharmacies d'Épinay-sur-Orge.

**CDAU 91** : 15, 18 ou 112  
Le Centre Départemental d'Appels d'Urgence de l'Essonne est une plateforme commune au SAMU et aux sapeurs-pompiers. En composant l'un de ces 3 numéros d'urgence, un opérateur vous dirige vers le service d'urgence le plus approprié à votre situation.

**Ambulances associés** :  
Tél. 01 69 34 76 76

Retrouvez tous les numéros utiles dans votre Guide Pratique sur le site internet de la ville.

## COLLECTE À DOMICILE

Ordures ménagères	Mercredi - Samedi
Végétaux	Collectés en sac papier les lundis du 15 mars au 13 décembre 2021
Verres	Jeudi des semaines impaires
Emballages - Papiers	Vendredi
Encombrants	2 <sup>e</sup> mardi du mois sur l'ensemble de la commune. Attention ! Ne doivent pas être déposés sur le trottoir mais en déchèterie : les équipements électriques et électroniques, huiles, gravats, plâtre, peintures, bouteilles de gaz, extincteurs, pneus, vieux sanitaires, déchets dangereux.

**Rappel** : les sacs et bacs contenant les déchets et les encombrants doivent être déposés sur le trottoir, au plus tôt à 18h, la veille du jour de la collecte.

## DÉCHÈTERIE SIREDOM

Rue de la Croix Ronde - Épinay-sur-Orge  
Ouvverte les **mercredis de 10h à 12h et de 13h à 17h** et les **samedis de 9h à 12h et de 13h à 17h** à tous les Spinoliens, sur présentation d'un badge. Pour obtenir ce badge, s'adresser en mairie, au guichet unique, en fournissant un justificatif de domicile et une pièce d'identité. Les dépôts sont limités à 1m<sup>3</sup>.  
Un problème pour déposer vos déchets en éco-centres ou sur l'une des plateformes d'apport volontaire ? Signalez-le au 01 69 74 23 50 ou à [ecocitoyen@siredom.com](mailto:ecocitoyen@siredom.com)

## ÊTRE CITOYEN, ÇA COMMENCE COMME ÇA...

**Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants peuvent être effectués : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 16h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. Le brûlage à l'air libre de tous les déchets est quant à lui interdit.**

## CONSULTATIONS JURIDIQUES

La Chambre des Notaires de l'Essonne propose des consultations gratuites deux mardis par mois, de 9h à 12h (sauf pendant les vacances scolaires). Ces consultations ont lieu uniquement sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la Chambre au 01 60 78 01 27. Prochaines consultations : les mardis 9 février et 2 mars. Chambre des Notaires de l'Essonne - 14 rue des Douze Apôtres - 91000 Évry.

.....  
Permanences gratuites des huissiers de justice les jeudis 4 et 11 février et 4, 11, 18, 25 mars 2021 de 9h30 à 11h30. Sur rendez-vous au 01 69 36 36 37.  
Ces dates pouvant être modifiées, nous vous conseillons d'appeler afin de vérifier.  
Permanences à Évry, Villemoisson-sur-Orge ou Étampes.

.....  
La Maison de la Justice et du Droit propose des permanences juridiques gratuites et confidentielles autour des thèmes de la vie quotidienne. Pour tout renseignement et pour les prises de rendez-vous : Tél. 01 69 46 81 50 - mail : [mjd@coeuressonne.fr](mailto:mjd@coeuressonne.fr).

.....  
Les objets trouvés sont déposés à la police municipale, que vous pouvez joindre au 01 69 09 03 71 ou par mail à [police.municipale@ville-epinay-sur-orge.fr](mailto:police.municipale@ville-epinay-sur-orge.fr)



Épinay  
sur Orge



**ENSEMBLE**

LA MUNICIPALITÉ  
VOUS ADRESSE SES MEILLEURS VOEUX  
POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE



# RENDEZ-VOUS



Épinay  
sur Orge

N° 10  
février-mars 2021

SUPPLÉMENT DÉTACHABLE DE L'ÉCHO MUNICIPAL D'ÉPINAY-SUR-ORGE



## EXPOSITION

Dans le cadre de l'EM Fest  
(Festival des arts et cultures maliens en Essonne)

« LE MALI A QUELQUE CHOSE À VOUS DIRE »

**Du 8 au 15 février 2021**

salle des mariages (voir page 3)

**SOUS RÉSERVE  
DE L'ÉVOLUTION  
DU CONTEXTE  
SANITAIRE**

## EN FÉVRIER

### LES RENDEZ-VOUS DE LA MÉDIATHÈQUE

**Des animations  
pour tous les goûts  
et tous les âges.**

**Le contexte sanitaire  
nous contraint  
à suspendre  
les animations.**

**Les dates  
seront annoncées  
sur le site internet  
de la médiathèque  
dès que possible !**

**[http://www.  
bibliotheque-  
epinaysurorge.fr/](http://www.bibliotheque-epinaysurorge.fr/)**



### PERMANENCES POUR DISTRIBUTION DES SACS VÉGÉTAUX

**du mercredi 13 janvier  
au mercredi 10 février**

**puis**

**du mercredi 3 mars  
au samedi 27 mars**

**les mercredis et samedis  
de 9h à 12h,**

**au sous-sol de la  
médiathèque, 65 Grande  
Rue (entrée sur la gauche)**

**Se présenter muni d'une  
pièce d'identité et d'un  
justificatif de domicile.**

**Les personnes à mobilité  
réduite et les personnes  
âgées de plus de 75 ans non  
motorisées peuvent appeler  
les services techniques  
au 01 69 10 25 69.**

**ATTENTION : Pas de  
distribution après la période  
des permanences.**



### INSCRIPTION POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021

**jusqu'au samedi 13 mars**

En raison de la crise sanitaire, les inscriptions scolaires se feront uniquement sur rendez-vous auprès du Service Scolaire, au 01 69 10 25 64 ou 01 69 10 25 68.

Information importante : Les enfants nés en 2018 ne pourront être admis à l'école ou dans les services périscolaires que s'ils sont à jour des 11 vaccins obligatoires (loi 2017-1836 du 30/12/2017).

Nous demandons donc aux familles d'être particulièrement vigilantes sur ce point. En effet, en cas de vaccins manquants, l'admission à l'école et dans les services scolaires sera provisoire. Les familles devront s'engager à effectuer les vaccinations dans les trois mois qui suivent l'inscription scolaire et à en fournir le justificatif auprès du service des Affaires scolaires. Il mettra ainsi à jour les données vaccinales de l'enfant. En cas de vaccinations incomplètes, l'école ou les services périscolaires se réservent le droit de ne pas accepter l'enfant.

Justificatifs demandés :

- Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Carnet de santé de l'enfant.



## EXPOSITION : LE MALI A QUELQUE CHOSE À VOUS DIRE

du **lundi 8 février**  
au **lundi 15 février**

salle des mariages  
aux horaires d'ouverture  
de la mairie

La municipalité et le centre Emmaüs du Bois de l'abbé, apportent leur soutien au festival de l'EM Fest (Festival des arts et cultures maliens en Essonne) et vous proposent une exposition de portraits géants d'initiés korèdugaw (photos Jean-Michel Fickinger et Dany Leriche).

Une autre exposition proposant 12 calligraphies d'écritures nées en Afrique sur des bannières de cotonnade teintes selon la technique malienne du bogolan, sera répartie du 2 au 13 février entre la médiathèque et le Centre d'hébergement Emmaüs Le Bois de l'Abbé.



## CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 9 février**

à 19h

Le Conseil Municipal sera retransmis en direct sur le site de la ville, <https://www.ville-epinay-sur-orge.fr/> et sur la page Facebook.

## PERMANENCE URBANISME

**Samedi 13 février**

de 9h à 11h en mairie

Permanence avec l'élu chargé de l'urbanisme sur des questions liées à vos projets de construction ou à l'aménagement de la ville. Sur rendez-vous par tél. au 01 69 10 25 70.



## DON DU SANG

**Mardi 16 février**

de 15h30 à 20h salle de la Gilquinière, Parc de la mairie

En 1 heure, vous pouvez sauver 3 vies !

Pour se présenter à un don de sang, il faut :

- Se sentir en bonne santé ;
- Être âgé(e) de 18 à 70 ans (ou 65 ans pour les dons de plasma/plaquettes) ;
- Peser au moins 50 kg (ou au moins 55 kg pour un don de plasma/plaquettes) ;
- Être muni(e) d'une pièce d'identité

Pensez aussi à vérifier les éventuelles contre-indications avant de vous déplacer !

**Collecte sur Rendez-vous :**  
[mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr](http://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr)



## EN MARS

**Les avocats  
du barreau  
de l'Essonne  
assurent  
dans les mairies,  
des consultations  
gratuites pour les  
usagers, ainsi que  
dans les Maisons de  
Justice et du Droit,  
qui ont été créées à  
l'initiative du Conseil  
Départemental  
d'Accès au Droit  
(CDAD) de l'Essonne .**

**La prochaine  
consultation  
sur Épinay-sur-Orge  
est le 1<sup>er</sup> mars 2021  
en mairie.**

**Prendre rendez-vous  
par téléphone  
auprès  
du guichet unique,  
tél. 01 69 10 25 60**



### CRÈCHE PEVO PORTES OUVERTES

**Samedi 6 mars**

de 10h à 13h

71 rue de Petit Vaux

Pour préparer la rentrée de septembre 2021, la crèche PEVO ouvre ses portes.

L'occasion de venir découvrir le fonctionnement associatif de la crèche, ainsi que son lieu de vie agréable, convivial et ludique !

En 2021, des nouveautés sont au programme, comme :

- une Halte-Garderie : pour compléter son fonctionnement habituel, la crèche PEVO propose dorénavant une halte-garderie pour des accueils ponctuels, en plus des accueils réguliers
- une démarche éco-responsable : toujours plus de bien-être pour nos enfants, avec de nombreuses initiatives éco-responsables !

En attendant, retrouvez toutes les informations utiles sur le site internet de la crèche : <http://www.creche-pevo.net>

### PERMANENCE URBANISME

**Samedi 13 mars**

de 9h à 11h en mairie

Permanence avec l' élu chargé de l'urbanisme sur des questions liées à vos projets de construction ou à l'aménagement de la ville. Sur rendez-vous par tél. au 01 69 10 25 70.

### CONCERT DE LA GATINELLE

**Dimanche 14 mars**

à 17h à la salle des fêtes

Georges Pompidou

L'association des Concerts de la Gatinelle vous propose une soirée chez Franz Schubert.

En prémices du premier avril, l'ensemble avec piano « Les Reflets » interprétera le quintette « La Truite » (Die Forelle) et le trio à cordes en si bémol majeur.

### JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR

**Vendredi 19 mars**

à 9h au cimetière

Commémoration du 59<sup>ème</sup> anniversaire du cessez-le-feu, mettant fin aux combats pour le « Maintien de l'ordre » en Algérie.

### AMIF : GALA EN LIGNE

**Samedi 20 mars**

à 18h

Amitié Madagascar Île-de-France vous invite à son gala en ligne. Il suffira de vous connecter pour découvrir les nombreuses actions humanitaires d'AMIF, d'échanger avec ses partenaires à Madagascar, de mieux connaître ce pays qui recèle tant de richesses naturelles, humaines. Pour cela, s'inscrire par mail à [amif.solidaire@wanadoo.fr](mailto:amif.solidaire@wanadoo.fr). Un lien explicatif sera envoyé. Suivez AMIF sur sa page Facebook : Association AMIF Madagascar.